



ÉVALUATION DE PROGRAMME

PLAN D'ACTION SUR LA LECTURE À L'ÉCOLE

Rapport d'évaluation



ÉVALUATION DE PROGRAMME

PLAN D'ACTION SUR LA LECTURE
À L'ÉCOLE

Rapport d'évaluation

Responsable de l'évaluation

Diane Charest
Chef du Service de la recherche et de l'évaluation
Direction de la recherche, des statistiques et de l'information

Coordination de l'évaluation

Joanne Munn
Chantal Lessard
Direction de la recherche, des statistiques et de l'information

Recherche et rédaction

Marie Giroux

Analyses statistiques

Ève-Marie Castonguay
Direction de la recherche, des statistiques et de l'information

Soutien technique

Christian Tremblay, Virginie Jezik
Direction de la recherche, des statistiques et de l'information

Comité d'évaluation

Serge Baillargeon
Fédération des commissions scolaires
Filomène Croce
Conseil pédagogique interdisciplinaire du Québec (CPIQ)
Hélène Désilets
Commission scolaire de Montréal
Catherine Geoffrion
Direction régionale du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, MELS
Josée Grégoire
Commission scolaire des Hautes-Rivières
Chantal Guérin
Chargée de dossier et de ressources documentaires et littéraires, MELS
Stéphan Lenoir
Association québécoise des enseignantes et des enseignants du primaire (AQEP)
Michèle Méthot
Commission scolaire de Saint-Hyacinthe
Lise Ouellet
Responsable du programme de français, langue d'enseignement, MELS
Vickie Thibault
Commission scolaire de la Capitale
Ginette Vincent
Commission scolaire Marie-Victorin

Graphisme et infographie

Deschamps Design

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 08-00928

ISBN 978-2-550-54857-7 (PDF)

Dépôt légal — Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2008

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
1 L'ÉVALUATION DU PLAN D'ACTION SUR LA LECTURE À L'ÉCOLE.....	3
1.1 Les questions et les objectifs d'évaluation	3
1.2 La démarche d'évaluation.....	3
1.3 Le contenu du rapport	4
2 LES VISÉES DU PLAN D'ACTION SUR LA LECTURE À L'ÉCOLE	5
3 LE FINANCEMENT DU PLAN D'ACTION SUR LA LECTURE À L'ÉCOLE	7
3.1 Le financement de l'acquisition des ressources littéraires et documentaires....	7
3.1.1 Le mode de financement.....	7
3.1.2 Le bilan des dépenses pour l'achat des ressources	8
3.1.2.1 Les dépenses dans l'ensemble du réseau public	8
3.1.2.2 L'effort financier consenti par les commissions scolaires	9
3.1.2.3 Les dépenses dans les régions administratives.....	10
3.2 Le financement des autres mesures du plan d'action	11
4 LA GESTION DU PLAN D'ACTION SUR LA LECTURE À L'ÉCOLE	13
4.1 La gestion centrale	13
4.2 La gestion régionale	14
4.3 La gestion dans les commissions scolaires	15
5 LA CONNAISSANCE DU PLAN D'ACTION SUR LA LECTURE À L'ÉCOLE	17
5.1 La promotion du plan d'action par le Ministère	17
5.1.1 Les documents présentés par le Ministère et la consultation du site Internet	17
5.1.2 La tournée provinciale	20
5.2 La connaissance du plan d'action	21
5.2.1 Les opinions de l'équipe de coordination et des responsables régionaux	21
5.2.2 La connaissance du plan d'action chez les responsables du plan dans les commissions scolaires.....	22
5.2.3 La connaissance du plan d'action chez les directions d'école	24

6	L'ACCÈS AUX RESSOURCES LITTÉRAIRES ET DOCUMENTAIRES	27
6.1	Les bibliothèques scolaires décrites par les responsables du plan d'action dans les commissions scolaires et par les directions d'école	27
6.1.1	L'organisation des bibliothèques selon les responsables du plan d'action dans les commissions scolaires	27
6.1.1.1	Le personnel des bibliothèques dans les commissions scolaires	27
6.1.1.2	La gestion informatique du fonds documentaire	29
6.1.1.3	Les services offerts aux écoles par les commissions scolaires	29
6.1.2	L'organisation des bibliothèques selon les directions d'école	30
6.1.2.1	L'accès aux ressources littéraires et documentaires et leur gestion	30
6.1.2.2	Le personnel des bibliothèques	32
6.1.2.3	L'utilisation de la bibliothèque par les élèves	34
6.2	L'acquisition des ressources littéraires et documentaires	38
6.2.1	Le rôle des commissions scolaires dans l'acquisition des ressources	38
6.2.2	L'acquisition des ressources par les écoles	40
6.2.2.1	Le mode d'acquisition des ressources	40
6.2.2.2	Les opérations de préparation de l'acquisition des ressources	41
6.3	L'impact de l'acquisition des ressources littéraires et documentaires	43
6.3.1	L'appréciation de l'impact des sommes allouées à l'acquisition des ressources	43
6.3.2	L'impact de l'acquisition des ressources sur l'état du fonds documentaire des bibliothèques selon les directions d'école	44
6.4	Le matériel de soutien portant sur la bibliothèque scolaire	46
7	LE SOUTIEN AU MILIEU SCOLAIRE	51
7.1	Le réseau de ressources	51
7.2	Le colloque national	51
7.3	Les camps de lecture	52
7.3.1	L'organisation des camps de lecture	52
7.3.2	Les retombées des camps de lecture	53

8 LA PROMOTION ET LA VALORISATION DE LA LECTURE	55
8.1 Les prix de reconnaissance	55
8.2 Le florilège	56
8.3 Les actions de communication et les partenariats	57
9 LES RÉSULTATS DU PROGRAMME INTERNATIONAL DE RECHERCHE EN LECTURE SCOLAIRE (PIRLS)	59
9.1 L'élève de 10 ans comme lecteur ou lectrice	60
9.2 Ce dont l'élève dispose pour lire chez lui	62
9.3 Les pratiques de lecture en classe et les travaux à la maison	62
9.4 Le genre de lecture des élèves	63
9.5 L'utilisation de l'ordinateur	64
9.6 Les parents et la lecture	64
9.7 L'importance de la lecture à l'école	65
10 L'APPRÉCIATION DU PLAN D'ACTION, LES FACTEURS QUI ONT INFLUENCÉ SA RÉALISATION ET LES ÉLÉMENTS À PRENDRE EN COMPTE POUR SA POURSUITE	67
10.1 L'appréciation du plan d'action par les divers intervenants	67
10.2 Les facteurs qui ont influencé la réalisation du plan d'action	68
10.2.1 Les facteurs favorables à la mise en œuvre du plan d'action	68
10.2.2 Les difficultés éprouvées	68
10.3 Les éléments à prendre en compte pour la poursuite du plan d'action	69
CONCLUSION	73
ANNEXE 1 : Membres du comité d'évaluation	77
ANNEXE 2 : Membres du comité-conseil	79
ANNEXE 3 : Membres de la table de travail sur les bibliothèques scolaires	81
ANNEXE 4 : Méthodologie des sondages	83

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 :	Bilan des dépenses prévues et des dépenses réalisées	8
Tableau 2 :	Situation des commissions scolaires quant aux sommes allouées	9
Tableau 3 :	Dépenses réalisées dans les régions administratives et écart avec ce qui était attendu	10
Tableau 4 :	Consultation des mesures du plan d'action sur le site Internet du MELS par les responsables du plan dans les commissions scolaires et par les directions d'école	19
Tableau 5 :	Qualité de la documentation diffusée par le ministère selon les responsables du plan d'action dans les commissions scolaires et les directions d'école	19
Tableau 6 :	Connaissance des mesures du plan d'action chez les responsables du plan dans les commissions scolaires	22
Tableau 7 :	Moyens pris pour faire connaître le plan d'action dans les commissions scolaires	23
Tableau 8 :	Groupes ciblés pour faire connaître le plan d'action	23
Tableau 9 :	Connaissance générale du plan d'action chez les directions d'école ..	24
Tableau 10 :	Façons dont les directions d'école ont connu l'existence du plan d'action	24
Tableau 11 :	Connaissance des mesures du plan d'action chez les directions d'école	25
Tableau 12 :	Fréquence des discussions tenues avec l'équipe-école relativement au plan d'action et à ses mesures	25
Tableau 13 :	Présence de personnel qualifié dans les bibliothèques des commissions scolaires	28
Tableau 14 :	Composition du personnel qualifié des bibliothèques des commissions scolaires	29
Tableau 15 :	Services offerts par les commissions scolaires à leurs écoles	30
Tableau 16 :	Accès aux ressources littéraires et documentaires dans l'école	31
Tableau 17 :	Système de gestion du fonds documentaire	32
Tableau 18 :	Présence des différentes catégories de personnel dans les bibliothèques des écoles	33

Tableau 19 :	Réalisation d'activités dans les bibliothèques	35
Tableau 20 :	Formation des élèves au regard de l'utilisation des ressources de la bibliothèque	36
Tableau 21 :	Contexte de la formation relative à l'utilisation des ressources de la bibliothèque	37
Tableau 22 :	Répartition entre les écoles des sommes allouées pour l'acquisition des ressources	38
Tableau 23 :	Mode d'acquisition des ressources	39
Tableau 24 :	Actions de soutien aux écoles pour l'acquisition des ressources	39
Tableau 25 :	Critères de choix des ressources proposés aux écoles.....	40
Tableau 26 :	Personnes qui ont participé à l'acquisition des ressources	41
Tableau 27 :	Critères établis pour guider les choix de ressources	42
Tableau 28 :	Personnes qui ont fait l'inventaire du fonds de la bibliothèque	42
Tableau 29 :	Personnes qui ont fait l'élagage du fonds de la bibliothèque.....	43
Tableau 30 :	Appréciation de l'impact des sommes allouées pour l'acquisition des ressources	44
Tableau 31 :	État des fonds documentaires avant et après l'acquisition des ressources	45
Tableau 32 :	Impact global de l'acquisition des ressources sur les fonds documentaires.....	46
Tableau 33 :	Nombre de camps de lecture, régions visées et participation.....	53
Tableau 34 :	Fréquence de la lecture faite pour le plaisir selon le nombre de livres à la maison	60
Tableau 35 :	Fréquence de la lecture faite pour le plaisir et opinion des élèves sur leur compétence en lecture	61
Tableau 36 :	Répartition des lectures par genre littéraire, ensemble des élèves, garçons et filles	63
Tableau 37 :	Fréquence de la lecture des différents genres littéraires, ensemble des élèves, garçons et filles	64
Tableau 38 :	Appréciation de l'impact du plan d'action sur la sensibilisation à la lecture	67
Tableau 39 :	Domaines où le soutien du ministère est le plus nécessaire	70

ANNEXES

Annexe 1 : Membres du comité d'évaluation	77
Annexe 2 : Membres du comité-conseil	79
Annexe 3 : Membres de la table de travail sur les bibliothèques scolaires	81
Annexe 4 : Méthodologie des sondages	83

INTRODUCTION

Au cours de l'année 2004-2005, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) a décidé d'investir dans l'amélioration des bibliothèques scolaires et a adopté un plan d'action triennal centré sur la lecture à l'école. Ce plan d'action comprend une série de mesures de même qu'une allocation budgétaire pour l'achat de ressources littéraires et documentaires. Il a été prolongé au-delà des trois années prévues pour sa réalisation.

L'évaluation du Plan d'action sur la lecture à l'école était prévue au Plan triennal d'évaluation de programme 2006-2009 du Ministère. En conséquence, le Service de la recherche et de l'évaluation de la Direction de la recherche, des statistiques et de l'information a procédé à cette évaluation avec la collaboration de l'équipe ministérielle responsable de la réalisation du plan d'action. Un comité d'évaluation a été formé afin de valider le mandat, de contribuer aux travaux et d'en suivre l'exécution. La participation de ce comité consultatif est ponctuelle, selon les besoins exprimés par les responsables de l'évaluation¹. En conformité avec la politique ministérielle relative à l'évaluation de programme, le présent rapport vise à alimenter la réflexion et le processus de décision concernant l'amélioration et l'évolution du Plan d'action sur la lecture à l'école.

1 La liste des membres de ce comité se trouve à l'annexe 1.

1

L'ÉVALUATION DU PLAN D'ACTION SUR LA LECTURE À L'ÉCOLE

1.1 LES QUESTIONS ET LES OBJECTIFS D'ÉVALUATION

Pour évaluer le Plan d'action sur la lecture à l'école, les questions suivantes ont été formulées.

- Dans quelle mesure le plan d'action est-il connu des personnes impliquées dans sa mise en œuvre ?
- Le plan d'action a-t-il été réalisé selon ce qui avait été prévu lors de son adoption ?
- Quels sont les résultats obtenus pour chacun des objectifs du plan d'action ?
- Les groupes visés ont-ils été rejoints ?
- Quels sont les éléments à prendre en compte pour poursuivre la réalisation du plan d'action ?

Pour répondre à ces questions, cinq objectifs ont été retenus :

- Décrire les moyens mis en place par le Ministère pour faire connaître le plan d'action et soutenir son application ;
- Recueillir des informations sur la connaissance du plan d'action dans les milieux concernés, sur son appréciation par les personnes impliquées et sur le besoin de soutien de la part du Ministère ;
- Faire le bilan de l'implantation des mesures du plan d'action ;
- Décrire l'organisation des bibliothèques scolaires, le rôle des commissions scolaires et des directions d'école dans l'acquisition des ressources littéraires et documentaires et l'impact du plan d'action sur ces dernières ;
- Relever des informations d'une enquête internationale sur la lecture qui peuvent être utiles pour la poursuite du plan d'action.

1.2 LA DÉMARCHÉ D'ÉVALUATION

La démarche d'évaluation a consisté en quatre types d'opérations :

- L'analyse de documents présentant le bilan des actions entreprises ;
- Une entrevue de groupe auprès des membres de l'équipe de coordination et des entrevues individuelles avec les responsables du dossier dans les directions régionales ;
- Un premier sondage auprès des responsables du plan d'action dans les commissions scolaires et un deuxième auprès des directions d'école ;
- L'analyse de données d'une enquête internationale sur la lecture.

Les entrevues avec les membres de l'équipe de coordination au palier central et les responsables du dossier dans les directions régionales ont été faites en avril 2008. Les sondages auprès des responsables du plan d'action dans les commissions scolaires et des directions d'école ont été administrés en ligne en avril et mai 2008. Les directions de l'ensemble des commissions scolaires ont été invitées à répondre au sondage. Un échantillon des directions d'école a été constitué en prenant en compte la taille de l'établissement, l'ordre d'enseignement, la langue d'enseignement et une représentation régionale.

Les résultats d'une enquête internationale sur la lecture ayant été analysés sont ceux du *Programme international de recherche en lecture scolaire (PIRLS)* pour l'année 2006. Cette enquête a touché les élèves de 10 ans, soit ceux inscrits majoritairement à la 2^e année du 2^e cycle au primaire. Les résultats de l'enquête de l'année 2001 ne sont pas utilisés dans ce rapport, mais ils se trouvent dans le rapport complet traitant des deux enquêtes².

1.3 LE CONTENU DU RAPPORT

La méthode d'évaluation du Plan d'action sur la lecture à l'école est décrite dans le chapitre 1. Les visées du plan d'action, son financement et sa gestion sont traités dans les chapitres 2, 3 et 4. Par la suite, un bilan des mesures permettant de réaliser les trois objectifs du plan d'action est établi dans les chapitres 5, 6, 7 et 8. Le chapitre 9 présente les résultats de l'enquête internationale sur la lecture qui sont pertinents pour la poursuite du plan d'action. Finalement, le chapitre 10 porte sur l'appréciation du plan d'action, les facteurs qui ont influencé sa réalisation et les éléments à prendre en compte pour sa poursuite. La conclusion du rapport présente brièvement les réponses aux questions d'évaluation.

Les informations fournies par les entrevues et les sondages sont incluses dans l'une ou l'autre des parties du rapport qui traitent de chacun des éléments du plan d'action. Enfin, des informations sur la méthodologie des sondages se trouvent à l'annexe 3.

Le Plan d'action sur la lecture à l'école a été lancé en janvier 2005 pour une durée de trois années scolaires. Certaines de ses mesures ont été appliquées dès l'année 2004-2005, alors que d'autres ont débuté en 2005-2006. Dans ce rapport, les informations sur la réalisation des différentes mesures portent donc sur la période de 2004-2005 à 2006-2007 ou sur la période de 2005-2006 à 2007-2008.

2 Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2008). Direction de la recherche, des statistiques et de l'information. *Enquêtes internationales sur la lecture. Analyse des données PIRLS pour les années 2001 et 2006*. Document de travail.

2 LES VISÉES DU PLAN D'ACTION SUR LA LECTURE À L'ÉCOLE

Le Plan d'action sur la lecture à l'école, intitulé *Et toi, que lis-tu ?*, vise l'instauration de pratiques qui permettront aux jeunes de prendre plaisir à lire, d'avoir régulièrement recours à la lecture de façon efficace et de prendre l'habitude de lire pour la vie. Il est destiné aux élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire, particulièrement aux garçons, ainsi qu'au personnel scolaire qui intervient auprès des jeunes relativement à la lecture. Les parents des élèves sont aussi visés afin qu'ils soient sensibilisés à l'importance de la lecture.

La décision d'adopter ce plan d'action repose sur les difficultés observées au regard de la réussite en langue. Le choix de ses objectifs et de ses stratégies découle en bonne partie de résultats obtenus dans le cadre d'une action concertée de soutien à la recherche en lecture³. Les recherches ont montré que les élèves qui éprouvent des difficultés dans l'apprentissage de la lecture, qui ne sont pas motivés à lire et qui y consacrent peu de temps éprouvent davantage que les autres des difficultés scolaires. Les garçons sont particulièrement touchés par cette situation. Les méthodes d'enseignement de la lecture, l'importance que le personnel scolaire et les parents lui accordent et l'accessibilité aux ressources littéraires et documentaires jouent un rôle primordial en ce qui concerne l'intérêt des jeunes pour la lecture et leur maîtrise de celle-ci.

Le plan d'action comporte trois objectifs et neuf moyens à mettre en œuvre pour les réaliser.

Améliorer l'accès à des ressources littéraires et documentaires variées. Les moyens retenus pour ce faire sont les suivants :

- Un budget de 60 millions de dollars, dont 40 millions proviennent du Ministère et 20 millions des commissions scolaires, pour l'acquisition de ressources littéraires et documentaires variées et de qualité pour les bibliothèques. Une attention particulière doit être apportée à l'acquisition de ressources favorisant la lecture chez les garçons.
- Du matériel d'information sur la bibliothèque scolaire, son organisation et sa gestion.

3 Cette action concertée de recherche en lecture fait suite à la Politique gouvernementale de la lecture et du livre et vise à identifier les facteurs et les conditions permettant d'améliorer les interventions éducatives en faveur de la lecture et du développement durable des pratiques de lecture. Elle a été réalisée avec la collaboration du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF), du ministère de la Famille et des Aînés (MFA) et du Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche (FCAR).

Soutenir le réseau scolaire pour que les membres de l'équipe-école adoptent des stratégies pédagogiques efficaces et jouent leur rôle de médiateurs, de guides et de passeurs culturels. Les moyens retenus pour ce faire sont les suivants :

- La création d'un réseau de ressources, nommé «boîte à outils», qui fait connaître au milieu l'ensemble des ressources disponibles concernant le livre et la lecture en vue d'en favoriser une utilisation optimale. Cet outil de recherche est accessible sur le site Internet du Ministère.
- Des camps de lecture qui s'adressent principalement au personnel enseignant et qui portent sur certains domaines touchant la lecture. Les participants et participantes y vivent des expériences littéraires qui peuvent être reproduites dans leur milieu. Ces camps de formation permettent de bâtir un projet d'animation et de promotion de la lecture transférable dans des activités professionnelles.
- Un colloque national sur le livre et la lecture dont l'objectif est de sensibiliser les participants et participantes au rôle essentiel de la lecture dans la réussite de l'élève et de leur faire partager des expériences intéressantes et novatrices.

Promouvoir et valoriser la lecture chez les jeunes. Les moyens retenus pour ce faire sont les suivants :

- Des prix de reconnaissance nationaux et régionaux décernés chaque année à des établissements scolaires qui mettent en place des mesures pour encourager la lecture, plus spécifiquement chez les garçons.
- Des prix de reconnaissance nationaux et régionaux décernés chaque année à des groupes de jeunes qui réalisent des projets novateurs faisant la promotion du livre et de la lecture dans la classe, l'école ou la communauté.
- Un recueil d'actions novatrices et structurantes, appelé «florilège», constitué de pistes d'action qui peuvent être inspirantes pour les milieux scolaires. Ces pistes émanent de projets qui ont été soumis dans le cadre de l'attribution des prix de reconnaissance nationaux.
- Diverses activités de communication faisant la promotion du plan d'action, de la lecture et du livre.

3 LE FINANCEMENT DU PLAN D'ACTION SUR LA LECTURE À L'ÉCOLE

Le budget alloué au plan d'action lors de son adoption s'échelonne sur une période de trois ans. Ce chapitre traite du financement du plan d'action sous deux rubriques. La première concerne le financement de l'acquisition des ressources littéraires et documentaires. La seconde présente le budget alloué pour la réalisation des autres mesures du plan d'action.

3.1 LE FINANCEMENT DE L'ACQUISITION DES RESSOURCES LITTÉRAIRES ET DOCUMENTAIRES

3.1.1 LE MODE DE FINANCEMENT

Pour les trois années du plan d'action, qui a débuté en 2004-2005, le montant total à investir dans l'achat des ressources littéraires et documentaires est de 60 millions de dollars, dont les deux tiers proviennent d'une allocation du Ministère et le tiers, des commissions scolaires. La participation du Ministère se fait sous la forme d'une allocation spécifique déterminée de façon définitive à la suite du rapport financier qui couvre les trois années du plan d'action. L'allocation versée est conditionnelle au respect par la commission scolaire de la part qu'elle doit assumer. Si la commission scolaire verse moins que la part prévue, le Ministère ajuste la sienne en conséquence. Par contre, lorsqu'une commission scolaire investit plus que sa part, le Ministère n'augmente pas la sienne et il verse le montant qui était prévu selon le mode de calcul qui suit.

Le montant total des sommes à dépenser par une commission scolaire est calculé en fonction de son effectif (maternelle 5 ans, primaire et secondaire en formation générale des jeunes au 30 septembre 2003). Pour les trois années, le montant cumulé par élève est de 41,63 \$ pour l'allocation du Ministère et de 20,81 \$ pour la part de la commission scolaire. Le montant total par élève à consacrer à l'achat des ressources littéraires et documentaires durant les trois années du plan est donc de 62,44 \$.

En 2007-2008, la mesure a été financée par une allocation supplémentaire allouée *a priori*. Le montant total est de 15 millions de dollars, dont 8,3 millions proviennent du Ministère et 6,7 millions, des commissions scolaires. Le partage de ce montant est donc de 55 % pour le Ministère et de 45 % pour les commissions scolaires. Le montant total par élève est de 16 \$.

Il n'est pas certain que la règle budgétaire ait été bien comprise par tous. En effet, des responsables régionaux se sont fait demander si «l'on pouvait vraiment acheter des livres». D'autres ont dû donner des explications à cet égard. En ce qui concerne les responsables du plan d'action dans les commissions scolaires, parmi ceux qui se sont prononcés sur la question, 59 % trouvent cette règle budgétaire claire, 26 % la considèrent comme plus ou moins claire et 15 % jugent qu'elle est ambiguë.

3.1.2 LE BILAN DES DÉPENSES POUR L'ACHAT DES RESSOURCES

Le bilan des sommes dédiées à l'achat des ressources au cours des trois années est fait sous trois angles : les sommes qui y sont consacrées dans l'ensemble du réseau, l'effort consenti par les commissions scolaires et les dépenses faites dans les régions administratives. On sait qu'au cours de la première année il y a eu peu de dépenses effectuées, le plan ayant été annoncé en janvier 2005. Les achats ont été concentrés sur les deux années suivantes.

3.1.2.1 LES DÉPENSES DANS L'ENSEMBLE DU RÉSEAU PUBLIC⁴

Dans l'ensemble du réseau, les dépenses attendues étaient de 60 000 005 \$, soit 40 000 003 \$ venant du Ministère et 20 000 002 \$ venant des commissions scolaires. Dans les faits, 57 678 420 \$ ont été consacrés à l'achat des ressources, ce qui représente 96,1 % du montant total prévu. En corollaire, il y a donc eu 2 321 585 \$, soit 3,9 % du montant total prévu qui n'ont pas été dépensés. Certaines commissions scolaires ont alloué plus que leur part alors que d'autres ont investi moins, avec comme conséquence que l'allocation du Ministère a été ajustée à la baisse. La part finale du Ministère a été de 37 946 256 \$ et celle des commissions scolaires de 19 732 164 \$. Ce dernier montant est très près de la part attendue des commissions scolaires parce que les sommes excédant ce qui était prévu ont compensé pour les sommes manquantes.

Tableau 1

Bilan des dépenses prévues et des dépenses réalisées

	Dépenses prévues (Part de chacun)	Dépenses réalisées (Part de chacun)
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport	40 000 003	37 946 256
Commissions scolaires	20 000 002	19 732 164
Total	60 000 005	57 678 420

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2008.

4 La commission scolaire Crie et la Commission scolaire Kativik ne sont pas incluses dans le bilan.

3.1.2.2 L'EFFORT FINANCIER CONSENTI PAR LES COMMISSIONS SCOLAIRES

Le bilan de l'ensemble du réseau ne reflète pas parfaitement la situation des commissions scolaires. Très peu d'entre elles ont consacré exactement le montant prévu. Les écarts inférieurs et supérieurs peuvent aller de quelques centaines de dollars à plusieurs milliers. Pour établir un portrait global de l'investissement des commissions scolaires, on a calculé la valeur de l'écart entre le montant attendu de leur part et les sommes qu'elles ont allouées. Lorsque l'écart est de plus ou moins 4 %, on a considéré que les commissions scolaires avaient investi le montant attendu. Le tableau 2 présente les résultats.

On constate que 49 % des commissions scolaires ont alloué le montant attendu, 21 % ont investi davantage et 30 % moins. Les commissions scolaires qui ont investi un montant supérieur à leur part prévue se répartissent assez également dans la fourchette des écarts de 5 à plus de 20 %. La majorité des commissions scolaires qui ont investi moins, 12 sur 21, ont un écart de 5 à 9 % de la somme attendue. Toutefois, l'écart de quelques unes est de 20 % ou plus. On ne connaît pas les raisons pour lesquelles certaines commissions scolaires n'ont pas investi toute leur part.

Tableau 2

Situation des commissions scolaires quant aux sommes allouées

Situation des commissions scolaires	Valeur de l'écart entre les sommes allouées et les sommes attendues	CS	
		N	%
Commissions scolaires qui ont alloué le montant attendu (écart de 4 % en plus ou en moins)		34	49
Commissions scolaires qui ont alloué plus que le montant attendu	5 % à 9 %	4	
	10 % à 14 %	6	
	15 % à 19 %	1	
	20 % et plus	4	
Total		15	21
Commissions scolaires qui ont alloué moins que le montant attendu	5 % à 9 %	12	
	10 % à 14 %	3	
	15 % à 19 %	1	
	20 % et plus	5	
Total		21	30

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2008.

3.1.2.3 LES DÉPENSES DANS LES RÉGIONS ADMINISTRATIVES

Pour chacune des régions administratives, on a calculé l'écart entre les dépenses attendues et les dépenses réalisées. Cet écart est présenté dans le tableau 3. Un écart positif (+) indique que les commissions scolaires de la région ont dépensé plus que le montant prévu; un écart négatif (-) signifie qu'elles ont dépensé moins.

On constate que cinq régions ont dépensé plus que ce qui était prévu, l'une d'elles se démarquant nettement des autres puisqu'elle a dépensé 14 % de plus. On observe également que deux régions ont dépensé exactement le montant prévu et trois un peu moins, tout en ayant un écart inférieur à celui de l'ensemble du réseau, qui est de 3,9 %. Enfin, sept régions présentent un écart négatif supérieur à celui de l'ensemble du réseau, dont trois ont dépensé entre 10 et 14 % de moins que le montant prévu.

Tableau 3

Dépenses réalisées dans les régions administratives et écart avec ce qui était attendu⁵

Régions administratives	Dépenses réalisées - (\$)	Écart en %
Bas-Saint-Laurent	1 662 089	-1,3
Saguenay-Lac-Saint-Jean	2 413 035	0
Capitale-Nationale	5 700 359	-3,3
Mauricie	2 084 593	+14,3
Estrie	2 383 595	-6,5
Montréal	10 861 186	-11,1
Outaouais	2 723 162	-13,9
Abitibi-Témiscamingue	1 467 937	+4,3
Côte-Nord	714 015	-10,0
Nord-du-Québec	143 186	-7,5
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	839 986	+0,8
Chaudière-Appalaches	3 269 769	-2,4
Laval	3 061 751	-8,0
Lanaudière	3 505 292	-4,6
Laurentides	4 669 544	+3,4
Montréal	11 449 607	0
Centre-du-Québec	1 893 800	+1,1
Ensemble du réseau public	57 678 420	-3,9

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2008.

5 Les commissions scolaires anglophones qui ont des écoles dans plus d'une région administrative ont été placées dans la région où se situe leur siège social.

3.2 LE FINANCEMENT DES AUTRES MESURES DU PLAN D'ACTION

Un montant de 1,2 million de dollars a été réservé au financement des autres mesures du plan d'action : le Colloque national sur le livre et la lecture, les camps de lecture, l'attribution de prix de reconnaissance et les activités de promotion de la lecture, particulièrement les salons du livre et la tournée de promotion du plan d'action. Ce budget est demeuré au palier central du Ministère. Il a servi à payer les coûts reliés à chacune des mesures, y compris celles qui se déroulent en région.

Le bilan des dépenses pour l'achat des ressources Constats

- Pour les trois années du plan d'action, un montant de 61,2 millions de dollars a été prévu, dont 60 millions pour l'achat des ressources littéraires et documentaires dans le réseau public. Ce dernier montant est partagé par le Ministère et les commissions scolaires dans des proportions de deux tiers et un tiers.
- Dans l'ensemble du réseau public, les dépenses réalisées représentent 96,1 % des dépenses attendues.
- La situation varie selon les régions administratives, puisque cinq d'entre elles ont acheté plus de ressources littéraires et documentaires que ce qui était prévu, deux ont dépensé exactement le montant prévu et trois un peu moins, tout en présentant un écart inférieur à celui de l'ensemble du réseau, qui est de 3,9 %. Enfin, sept régions ont un écart négatif supérieur à celui de l'ensemble du réseau, dont trois ayant dépensé entre 10 et 14 % de moins que le montant prévu.

4

LA GESTION DU PLAN D'ACTION SUR LA LECTURE À L'ÉCOLE

La gestion du Plan d'action sur la lecture à l'école est partagée entre le palier central du Ministère, les directions régionales et les commissions scolaires.

4.1 LA GESTION CENTRALE

Le palier central du Ministère a les responsabilités suivantes :

- fournir à tous les partenaires du plan d'action les renseignements et les documents nécessaires à sa mise en œuvre ;
- préparer les documents promotionnels ;
- assurer une représentation dans les événements permettant la promotion de la lecture (salons du livre, congrès, colloques, etc.) ;
- organiser et suivre les activités liées à la mise en œuvre du plan d'action ;
- recevoir et analyser les propositions relatives à des activités spécifiques : prix de reconnaissance, camps de lecture, activités de promotion, colloques, etc. ;
- offrir un soutien conseil général et un soutien informatique ;
- mettre sur pied un comité-conseil.

Une équipe de coordination assure la mise en œuvre des activités qui permettent au palier central d'assumer ses responsabilités dans la réalisation du plan d'action. Elle est composée de quatre personnes qui se partagent les tâches en fonction de leur expertise propre. La répondante du secteur anglophone, qui est aussi responsable du soutien aux commissions scolaires anglophones, en est membre. La Direction des communications du Ministère est étroitement associée aux travaux de cette équipe, puisque beaucoup de ses activités sont liées à des opérations de communication.

Comme plusieurs directions ministérielles sont impliquées à différents titres dans des activités qui ont des liens avec la lecture, des représentants de ces directions forment un comité de concertation. Ce comité fournit des avis sur la mise en œuvre et le suivi du plan d'action et contribue à assurer la cohérence de ses mesures par rapport à d'autres interventions ministérielles.

De plus, un comité-conseil est responsable de donner des avis éclairés sur la mise en œuvre du plan d'action. Il est formé de partenaires interministériels ainsi que de représentants des réseaux de l'éducation, du réseau de la lecture et du Ministère. La liste des organismes qui en sont membres se trouve à l'annexe 3.

Les membres de l'équipe de coordination ont relevé deux éléments très positifs au regard de son fonctionnement. Le premier élément porte sur la répartition de la responsabilité de la mise en œuvre de ses mesures entre les quatre membres de l'équipe, en fonction de l'expertise de chacun. Ces personnes agissent de façon complémentaire, ce qui leur permet, tout en assumant leur responsabilité propre, de coordonner leur travail et de collaborer au besoin. Le deuxième élément est la liberté d'action qui leur est laissée pour déterminer et réaliser les opérations qui leur semblent pertinentes. La gestion de leur équipe, qu'ils qualifient d'ouverte, favorise la créativité dans l'implantation du plan d'action et dans le soutien qu'elle est appelée à apporter aux responsables du dossier dans les directions régionales et aux milieux scolaires.

En outre, l'équipe de coordination a constaté que le comité de concertation joue un rôle important pour assurer la cohérence de ses interventions et les liens entre celles-ci et d'autres opérations et plans ministériels. Quant au rôle du comité-conseil, il est très utile pour faire connaître les positions des divers organismes concernés par la lecture et pour orienter les opérations.

4.2 LA GESTION RÉGIONALE

Les responsabilités des directions régionales sont les suivantes :

- fournir aux commissions scolaires les documents et les informations nécessaires à la mise en œuvre du plan d'action ;
- organiser et suivre la mise en œuvre des moyens prévus au plan d'action, dont l'attribution des prix de reconnaissance et les camps de lecture ;
- faire la promotion de la lecture dans les activités régionales concernées, dont les salons du livre ;
- offrir un soutien conseil général.

Dans chaque direction régionale, une personne est porteuse du dossier de la lecture à l'école. Dans neuf des onze directions régionales, la personne est responsable du plan d'action depuis plus de deux ans ; dans cinq directions, elle l'est depuis le début de l'application du plan d'action.

Neuf directions régionales ont formé un comité pour la réalisation du plan d'action. Dans l'une des régions n'ayant pas de comité, l'étendue du territoire explique cette absence. Toutefois, des comités ad hoc sont formés pour des événements particuliers. Le comité régional est généralement composé de représentants de toutes les commissions scolaires, soit des conseillers et conseillères pédagogiques ou des coordonnateurs et coordonnatrices. Dans quelques régions, des membres du personnel spécialisé en documentation ont été intégrés au comité. Cette participation sera remise en cause si l'acquisition de ressources devient moins importante dans la deuxième phase du plan d'action.

En plus des rencontres du comité régional, tous les responsables régionaux transmettent des informations sur le plan d'action et discutent de sa mise en œuvre à la table des directions des services éducatifs des commissions scolaires de leur territoire.

Les responsables régionaux se réunissent avec l'équipe de coordination au début de chaque année scolaire pour planifier cette dernière. Par la suite, des conférences téléphoniques sont tenues aux deux mois.

Le soutien offert par l'équipe de coordination est perçu très positivement par les responsables régionaux. Il est jugé comme un facteur favorable à l'implantation du plan d'action. De plus, l'écoute, l'efficacité et l'enthousiasme des membres de l'équipe sont très appréciés.

La très grande majorité des responsables du plan d'action dans les commissions scolaires, soit 80 %, se sont dits satisfaits ou très satisfaits du soutien offert par les directions régionales.

4.3 LA GESTION DANS LES COMMISSIONS SCOLAIRES

Les commissions scolaires ont les responsabilités suivantes :

- fournir l'information et l'assistance nécessaires à leurs établissements scolaires ;
- soutenir et orienter les écoles dans l'acquisition de nouvelles ressources littéraires et documentaires ainsi que l'organisation des bibliothèques ;
- assurer la gestion des achats de ressources littéraires et documentaires.

Dans la très grande majorité des commissions scolaires, soit 90 %, la responsabilité de l'application du plan d'action est confiée aux services éducatifs. Dans un peu plus de la moitié des cas, la direction des services en est responsable ; dans les autres cas, il s'agit d'un directeur adjoint ou d'une directrice adjointe ou encore d'un coordonnateur ou d'une coordonnatrice. Dans 6 % des commissions scolaires, c'est plutôt le service des ressources éducatives (direction, bibliothécaire ou spécialiste en moyens et techniques d'enseignement) qui en assume la responsabilité. Le partage de la responsabilité de l'accès aux ressources littéraires et documentaires entre la commission scolaire et ses écoles est présenté au chapitre 6.

La gestion du plan d'action sur la lecture à l'école

Constats

- La gestion du plan d'action est partagée entre le palier central du Ministère, les directions régionales et les commissions scolaires.
- Une équipe de coordination composée de quatre personnes assure la mise en œuvre des activités en collaboration avec la Direction des communications du Ministère.
- Dans chaque direction régionale, une personne est porteuse du dossier du *Plan d'action sur la lecture à l'école*. Ces personnes transmettent des informations sur le plan d'action et discutent de sa mise en œuvre à la table des directions des services éducatifs des commissions scolaires. Aussi, les responsables régionaux travaillent en étroite collaboration avec l'équipe de coordination qui les réunit au début de chaque année scolaire pour planifier celle-ci. Par la suite, des conférences téléphoniques sont tenues aux deux mois.
- Un comité de concertation réunit des personnes de plusieurs directions ministérielles porteuses de dossiers liés à la lecture. Il contribue à assurer la cohérence des interventions avec d'autres opérations et plans ministériels.
- De plus, un comité-conseil formé de partenaires interministériels ainsi que de représentants des réseaux de l'éducation, du réseau de la lecture et du Ministère fournit des avis éclairés sur la mise en œuvre du plan d'action. Il est très utile pour faire connaître les positions des divers organismes concernés par la lecture et pour orienter les opérations.
- Dans 90 % des commissions scolaires, la responsabilité de l'application du plan d'action est confiée aux services éducatifs. Dans 6 % d'entre elles, le service des ressources éducatives assume cette responsabilité.
- De l'avis des personnes consultées, les mécanismes de gestion mis en place ont contribué à la réalisation du plan d'action. Le soutien offert par l'équipe de coordination est perçu très positivement par les responsables régionaux. La très grande majorité des responsables du plan d'action dans les commissions scolaires, soit 80 %, se sont dits satisfaits ou très satisfaits du soutien offert par les directions régionales.

5 LA CONNAISSANCE DU PLAN D'ACTION SUR LA LECTURE À L'ÉCOLE

Depuis l'annonce de la mise en œuvre du plan d'action, différentes actions ont été entreprises pour le faire connaître. La première partie du présent chapitre est consacrée aux interventions du Ministère à cet égard et à leur utilisation par les différents acteurs. La deuxième partie traite de la connaissance qu'en ont les responsables du plan dans les commissions scolaires et les directions d'école ainsi que des mesures qu'ils ont prises pour le faire connaître.

Il faut signaler que, dans les commissions scolaires et les établissements d'enseignement, des personnes participent à la promotion du plan d'action : quelques enseignants et enseignantes, conseillers et conseillères pédagogiques ou responsables de bibliothèques. De plus, certaines mesures requièrent la collaboration des organismes et associations de la grande communauté du livre (bibliothèques publiques, librairies agréées, associations). Les actions réalisées par tous ces intervenants et intervenantes ne sont pas présentées dans ce rapport. Il apparaissait cependant important de souligner leur apport.

La mise en œuvre progressive des mesures du plan d'action a aussi contribué à le faire connaître, comme le souligne le présent chapitre.

5.1 LA PROMOTION DU PLAN D'ACTION PAR LE MINISTÈRE

La promotion du plan d'action a été faite lors de son lancement par des documents placés sur le site Internet du Ministère, par la distribution dans les milieux scolaires de 4 000 exemplaires d'un dépliant d'information et par une tournée provinciale d'information.

5.1.1 LES DOCUMENTS PRÉSENTÉS PAR LE MINISTÈRE ET LA CONSULTATION DU SITE INTERNET

Après l'annonce de la mise en œuvre du plan d'action, un document promotionnel portant sur ses objectifs et sur les mesures qu'il comporte a été placé sur le site Internet du Ministère. Un dépliant portant sur la bibliothèque scolaire a également été placé sur le site du Ministère, dans la zone *Et toi, que lis-tu ?*, et distribué dans les milieux scolaires. La mise en ligne a été réalisée en 2005 puis bonifiée selon le calendrier de réalisation des mesures prévues. Le site Internet est le véhicule privilégié pour informer les milieux scolaires. D'ailleurs, une chemise promotionnelle visant à les inciter à le consulter leur a été distribuée. Les documents d'information générale placés sous la rubrique *Publications* dans la zone *Et toi, que lis-tu ?* sont les suivants :

- Le dépliant d'information qui présente le rôle de la lecture dans la réussite scolaire et les mesures mises en avant pour réaliser chacun des objectifs du plan d'action ;

- Un feuillet d'information sur l'orientation générale du plan d'action, ses objectifs et les moyens retenus pour les réaliser ;
- Un document sur les sites d'intérêt destinés aux parents et aux jeunes ;
- Un dépliant d'information sur la bibliothèque scolaire.

Aussi, on retrouve sur le site Internet du Ministère six documents d'information sur chacune des mesures du plan d'action concernant le réseau de ressources, les prix de reconnaissance, le florilège, la gestion de la bibliothèque et l'acquisition des ressources littéraires et documentaires.

La fréquence de la consultation du site Internet par les responsables des commissions scolaires et par les directions d'école a été inventoriée de même que leur opinion sur la qualité de la documentation diffusée. Sur ce dernier point, les questions concernent l'ensemble des documents placés sur le site, sans référence à l'un d'eux en particulier.

Un peu plus de 60 % des responsables du plan d'action dans les commissions scolaires ont consulté à l'occasion la section qui lui est consacrée sur le site Internet du Ministère et celle qui a trait au réseau de ressources (tableau 4). La section sur le florilège de projet a été consultée à l'occasion par 45 % d'entre eux, un peu plus de la moitié l'ayant fait rarement ou ne l'ayant jamais fait. Quant à la section sur la gestion d'une bibliothèque, elle a été consultée à l'occasion par 47 % des responsables, la même proportion l'ayant rarement consultée ou ne l'ayant jamais consultée.

La fréquence de la consultation du site Internet du Ministère et de ses diverses sections par les directions d'école est assez faible, environ les trois quarts ayant indiqué l'avoir rarement ou ne l'avoir jamais consulté (tableau 4). Toutefois, il faut noter que la section portant sur la gestion d'une bibliothèque et l'acquisition de documents est celle que les directions d'école ont le plus consultée, soit dans une proportion de 34 %. Le site *Livres ouverts* a été peu consulté, soit par 13 % des directions d'école. Il faut préciser que ce site est antérieur à l'adoption du plan d'action. Cependant, comme il concerne les ressources documentaires et qu'il a souvent été mentionné lors de la tournée de promotion du plan, il a paru intéressant de connaître sa fréquence de consultation dans le cadre du *Plan d'action sur la lecture à l'école*.

Ces résultats concernant la fréquentation du site Internet du Ministère pour connaître le plan d'action sont corroborés par l'équipe de coordination. Elle a constaté que peu d'intervenants le consultent et estime donc que la documentation papier est nécessaire pour rejoindre les directions d'école et le personnel enseignant.

La documentation diffusée par le Ministère est jugée très positivement par les responsables du plan d'action dans les commissions scolaires et par les directions d'école (tableau 5). La très grande majorité des deux groupes considère que cette documentation est assez ou très informative, claire, cohérente, accessible et stimulante.

Tableau 4

Consultation des mesures du plan d'action sur le site Internet du MELS par les responsables du plan dans les commissions scolaires et par les directions d'école

Consultation	Fréquence des consultations					
	Jamais ou rarement (%)		À l'occasion (%)		Souvent (%)	
	Responsables	Directions d'école	Responsables	Directions d'école	Responsables	Directions d'école
Ensemble du site	23,1	74,3	61,5	24,3	15,4	1,4
Section sur le réseau de ressources	31,9	79,3	61,7	19,3	6,4	1,4
Section sur le florilège de projets	51,1	73,1	44,7	26,2	4,3	0,7
Section sur la gestion d'une bibliothèque et l'acquisition de documents	46,8	66,2	46,8	29,7	6,4	4,1
			À l'occasion ou souvent			
Site à Livres ouverts (directions d'école uniquement)		87,0	13,0			

Source : Questionnaires aux directions d'école et aux responsables du plan d'action dans les commissions scolaires, MELS 2008.

Tableau 5

Qualité de la documentation diffusée par le Ministère selon les responsables du plan d'action dans les commissions scolaires et les directions d'école

La documentation est	Responsables dans les CS		Directions d'école ⁶	
	Pas du tout ou peu (%)	Assez ou très bien (%)	Pas du tout ou peu (%)	Assez ou très bien (%)
Informative	7,7	92,3	9,5	78,9
Claire	7,7	92,3	8,6	80,0
Cohérente	9,6	88,5	8,0	80,5
Accessible	13,5	84,6	18,2	69,8
Stimulante	19,2	76,9	22,7	64,5

Source : Questionnaires aux directions d'école et aux responsables du plan d'action dans les commissions scolaires, MELS 2008.

⁶ Le total des pourcentages n'est pas de 100 parce que les réponses de la catégorie « Ne s'applique pas » n'ont pas été incluses dans le tableau.

5.1.2 LA TOURNÉE PROVINCIALE

Une tournée d'information sur la contribution de la bibliothèque scolaire sur le développement de la compétence à lire des élèves a été organisée dans toutes les régions du Québec. Elle était destinée aux cadres scolaires. Les personnes responsables du dossier dans chaque direction régionale ont organisé les rencontres et agi comme coanimateurs et coanimatrices. Deux équipes de deux animateurs sous la responsabilité de l'équipe de coordination ont animé les rencontres, qui ont eu lieu de décembre 2006 à mai 2007. Au total, 318 personnes y ont pris part⁷.

Le principal thème des rencontres a été celui de l'accès aux ressources littéraires et documentaires : l'acquisition des ressources, l'organisation et l'utilisation des bibliothèques, la bibliothèque au service du Programme de formation de l'école québécoise, le plan local de développement de la bibliothèque, les documents de soutien et leur utilité. De plus, l'ensemble du plan d'action a été présenté aux participants et aux participantes.

L'appréciation des rencontres a été très positive. Selon les commentaires des participants et des participantes, elles ont permis de faire connaître les documents accessibles sur le site Internet du Ministère. Pour plusieurs, le site *À livres ouverts*, produit par la Direction générale de la formation des jeunes, est particulièrement utile. Ces personnes souhaitent que le personnel enseignant le consulte et s'en inspire. Il faut souligner que ce document est difficile à trouver, puisqu'il est sur un site qui lui est propre et que l'hyperlien ne figure pas clairement dans les informations relatives au plan d'action.

Les préoccupations des participants et des participantes et les pistes d'action qu'ils ont suggérées portent principalement sur les points suivants : la qualité de l'aménagement de la bibliothèque, les besoins en matière de personnel, l'exploitation pédagogique de la bibliothèque en relation avec le Programme de formation de l'école québécoise, l'implication du personnel enseignant dans la lecture et dans l'utilisation de la bibliothèque, les liens entre le plan de réussite de l'école et la lecture. La formation initiale et continue du personnel enseignant au regard de la lecture et du rôle de la bibliothèque a été mentionnée à plusieurs reprises comme piste d'action. Une synthèse des préoccupations et des pistes d'action qui s'en dégagent a été remise à l'équipe ministérielle responsable du plan d'action.

⁷ Cette donnée n'inclut pas les participants et participantes aux rencontres des régions de la Chaudière-Appalaches et de la Capitale-Nationale.

5.2 LA CONNAISSANCE DU PLAN D'ACTION

5.2.1 LES OPINIONS DE L'ÉQUIPE DE COORDINATION ET DES RESPONSABLES RÉGIONAUX

L'équipe de coordination

Selon l'équipe de coordination, le plan d'action est bien connu des directions des services éducatifs dans les commissions scolaires et assez bien de l'ensemble des conseillers et conseillères pédagogiques de français, tandis que ceux des autres matières le connaissent peu. Les directions d'école ne sont pas très nombreuses à le connaître. Il en est de même pour le personnel enseignant. On estime que ce dernier groupe est celui qui le connaît le moins.

Plusieurs raisons peuvent expliquer la méconnaissance du plan d'action : sa promotion par l'entremise du site Internet du Ministère, qui n'a rejoint que peu de personnes ; le titre *Et toi, que lis-tu ?*, qui ne fait pas référence au plan d'action ; l'existence d'autres programmes ministériels concernant directement la lecture, ce qui prête à confusion. Les personnes qui ont assisté aux rencontres tenues lors de la tournée de promotion connaissent le plan d'action, mais cette tournée n'a pas eu des retombées dans tous les milieux scolaires.

Cependant, certaines mesures sont bien connues, bien qu'elles ne soient pas perçues comme étant reliées entre elles et faisant partie d'un plan d'action. L'acquisition des ressources littéraires et documentaires, qui a fait l'objet d'une vague médiatique, est la plus connue. Le colloque l'est également, de même que les camps de lecture et les prix de reconnaissance, sans toutefois que ces mesures soient associées au plan d'action. Il semble que la participation à une mesure, tel un camp de lecture, amène la personne à s'intéresser à une autre et, progressivement, à connaître le plan d'action dans son ensemble.

Les membres de l'équipe de coordination estiment que le milieu du livre est bien au courant de la mesure qui concerne l'acquisition des ressources littéraires et documentaires. La présence du Ministère aux divers salons du livre a contribué à faire la promotion du plan d'action auprès des visiteurs, des personnes et des organismes qui y ont participé.

Les responsables régionaux

De l'avis des responsables régionaux, le plan d'action est bien connu des directions des services éducatifs dans toutes les régions. Pour ce qui est des directions d'école, elles le connaissent un peu, surtout à cause de l'acquisition des ressources littéraires et documentaires. La situation est semblable chez le personnel enseignant. Toutefois, ceux et celles qui ont participé aux camps de lecture sont bien au courant du plan d'action. Quant aux parents, on pense que certains qui sont membres d'un conseil d'établissement le connaissent ainsi que ceux qui se sont rendus à un salon du livre. Tout comme l'équipe de coordination, les responsables régionaux croient que les mesures ne sont pas perçues comme rattachées à un plan d'action. Ils attribuent un peu cette méconnaissance au fait que les mesures n'ont pas toutes été publicisées en même temps, mais plutôt au moment de l'implantation de chacune.

5.2.2 LA CONNAISSANCE DU PLAN D'ACTION CHEZ LES RESPONSABLES DU PLAN DANS LES COMMISSIONS SCOLAIRES

Les responsables du plan d'action dans les commissions scolaires ont été interrogés sur leur connaissance de celui-ci. Dans l'ensemble, ils sont au courant de ses diverses mesures. L'allocation budgétaire relative à l'achat des ressources littéraires et documentaires est connue par pratiquement tous les responsables. Les camps de lecture et les prix de reconnaissance le sont aussi par plus de 80 % des répondants et répondantes et le site Internet, par plus des trois quarts. Le Colloque national sur le livre et la lecture l'est moins, soit par 56 % des responsables (tableau 6).

Dans leur milieu, les responsables du plan d'action ont pris plus d'un moyen pour le faire connaître. La très grande majorité ont rencontré les directions d'établissement et présenté le plan lors de rencontres de travail. Les deux tiers ont mis sur pied des activités de formation et un peu plus de la moitié ont produit des documents sur le plan d'action. Les moyens les moins utilisés, soit dans une proportion de 21 à 29 %, sont la publication d'articles dans le journal de la commission scolaire et la diffusion d'informations sur le site de cette dernière (tableau 7).

La très grande majorité des responsables du plan d'action ont ciblé les directions d'établissement pour le faire connaître. Plus de 80 % ont ciblé les conseillers et conseillères pédagogiques ainsi que le personnel enseignant et le quart, les commissaires. Les conseils d'établissement et les parents d'élèves ont été les groupes les moins ciblés (tableau 8).

Tableau 6

Connaissance des mesures du plan d'action chez les responsables du plan dans les commissions scolaires

Mesures du plan d'action	Responsables dans les CS	
	Degré de connaissance des mesures	
	Pas du tout ou un peu (%)	Assez bien ou très bien (%)
Allocation budgétaire pour l'acquisition des ressources littéraires et documentaires	5,8	94,2
Camps de lecture	13,5	86,5
Prix de reconnaissance pour des projets de promotion de la lecture	17,3	82,7
Site Internet du Ministère consacré au plan	25,0	75,0
Colloque national sur le livre et la lecture	44,2	55,8

Source : Questionnaire aux responsables du plan d'action dans les commissions scolaires.

Tableau 7**Moyens pris pour faire connaître le plan d'action dans les commissions scolaires**

Moyens	Responsables dans les CS qui ont pris le moyen (%)
Rencontre des directions d'établissement	90,4
Présentations orales ou audiovisuelles lors de rencontres	86,5
Mise sur pied d'activités de formation	67,3
Production de documents écrits portant sur le plan d'action	53,8
Diffusion de contenus sur le site Internet de la commission scolaire	28,8
Publication d'articles dans le journal de la commission scolaire	21,2
Autres (comités de lecture, diffusion de stratégies pour développer le goût de la lecture, plan local de développement de la lecture, inscription de la lecture dans le plan stratégique de la commission scolaire, portrait individuel des bibliothèques)	23,1

Source : Questionnaire aux responsables du plan d'action dans les commissions scolaires.

Tableau 8**Groupes ciblés pour faire connaître le plan d'action**

Groupes ciblés	Responsables dans les CS qui ont ciblé le groupe (%)
Directions d'école	98,1
Conseillers et conseillères pédagogiques	86,5
Membres du personnel enseignant	82,7
Techniciens et techniciennes en documentation	59,6
Bibliothécaires et spécialistes des moyens et techniques d'enseignement	42,3
Directeurs et directrices de service	38,5
Commissaires	26,9
Responsables des TIC	23,1
Parents d'élèves	13,5
Membres des conseils d'établissement	9,6
Autres (bénévoles, comité responsable des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, membres du personnel de la commission scolaire)	7,7

Source : Questionnaire aux responsables du plan d'action dans les commissions scolaires.

5.2.3 LA CONNAISSANCE DU PLAN D'ACTION CHEZ LES DIRECTIONS D'ÉCOLE

Les directions d'école ont été interrogées sur différents volets de leur connaissance du plan d'action : dans quelle mesure elles estiment le connaître, comment elles ont appris son existence et les mesures permettant de le réaliser. On s'est aussi penché sur la promotion qu'elles en ont faite auprès de leur équipe-école.

Le plan d'action dans son ensemble est connu des directions d'école, 55 % disant le connaître assez ou très bien et 40 %, un peu (tableau 9). Une proportion de 68 % d'entre elles ont appris son existence principalement par l'entremise de leur commission scolaire et un cinquième, par des documents du Ministère (tableau 10).

Parmi les mesures du plan d'action, l'allocation budgétaire relative à l'acquisition des ressources littéraires et documentaires est connue de plus de 80 % des directions d'école. Les autres mesures, y compris le site Internet du Ministère, le sont beaucoup moins, 70 % ou plus des directions d'école ne les connaissant pas du tout ou les connaissant un peu (tableau 11).

La connaissance du plan d'action et de ses mesures chez les directions d'école se reflète dans la fréquence à laquelle elles en discutent avec leur équipe-école. Elles ont été nombreuses à discuter à l'occasion ou souvent du plan dans son ensemble (67 %) et de l'allocation budgétaire relative à l'acquisition des ressources (86 %). Le site Internet du Ministère a été l'objet de discussions dans un peu moins de 40 % d'entre elles. Quant aux autres mesures, de 15 à 30 % des directions d'école en ont discuté à l'occasion ou souvent avec leur équipe-école (tableau 12).

Tableau 9

Connaissance générale du plan d'action chez les directions d'école

Connaissance du plan d'action	Directions d'école (%)	
Pas du tout	4,9	45,3
Un peu	40,4	
Assez bien	43,2	54,7
Très bien	11,5	

Source : Questionnaire aux directions d'école, MELS 2008.

Tableau 10

Façons dont les directions d'école ont connu l'existence du plan d'action

Façon de connaître le plan d'action	Directions d'école (%)
Par l'entremise de la commission scolaire	68,2
Par l'entremise de la documentation diffusée par le Ministère	21,5
Par l'entremise de l'association de directions d'établissement	1,8
Lors de la tournée organisée par le Ministère	4,5
Autres (autres mesures ou plans du Ministère, salon du livre, combinaison de façons mentionnées ci-dessus)	4,0

Source : Questionnaire aux directions d'école, MELS 2008.

Tableau 11**Connaissance des mesures du plan d'action chez les directions d'école**

Mesures	Degré de connaissance des mesures	
	Pas du tout ou un peu (%)	Assez ou très bien (%)
Allocation budgétaire relative à l'acquisition des ressources littéraires et documentaires	18,8	81,2
Camps de lecture	69,7	30,3
Site Internet consacré au plan d'action	77,6	22,4
Colloque national sur le livre et la lecture	85,5	14,5

Source : Questionnaire aux directions d'école, MELS 2008.

Tableau 12**Fréquence des discussions tenues avec l'équipe-école relativement au plan d'action et à ses mesures**

Thèmes des discussions	Fréquence des discussions	
	Jamais ou rarement (%)	À l'occasion ou souvent (%)
Allocation budgétaire relative à l'acquisition des ressources littéraires et documentaires	14,3	85,7
Plan d'action dans son ensemble	33,5	66,5
Documents de soutien pour la bibliothèque consultables dans le site Internet du Ministère	62,1	37,9
Camps de lecture	69,4	30,6
Prix de reconnaissance pour des projets de promotion de la lecture	70,6	29,4
Réseau de ressources	77,1	22,9
Colloque national sur le livre et la lecture	84,9	15,1

Source : Questionnaire aux directions d'école, MELS 2008.

La connaissance du Plan d'action sur la lecture à l'école

Constats

- Pour faire connaître le plan d'action, le Ministère a distribué 4 000 dépliants dans les milieux scolaires, placé plusieurs documents sur son site Internet et fait, dans toutes les régions du Québec, une tournée à laquelle ont participé un peu plus de 300 cadres scolaires. Cette tournée portait principalement sur la contribution de la bibliothèque scolaire sur le développement de la compétence à lire des élèves, et elle a aussi servi à faire connaître le plan d'action.
- La consultation du site Internet du Ministère a été assez fréquente de la part des responsables du plan d'action dans les commissions scolaires alors que les directions d'école l'ont moins consulté dans son ensemble.
- Le plan d'action est davantage connu par les responsables du plan d'action dans les commissions scolaires que par les directions d'école. Certaines mesures sont mieux connues, notamment l'acquisition des ressources littéraires et documentaires qui est la plus connue suivie des camps de lecture et des prix de reconnaissance. Cependant, ces mesures ne sont pas perçues comme faisant partie du plan d'action et il peut exister une certaine confusion avec les autres interventions ministérielles qui peuvent toucher la lecture.
- Pour faire connaître le plan d'action dans les commissions scolaires, les responsables ont rencontré les directions d'établissement, mis sur pied des activités de formation et produit des documents sur le sujet. Les directions d'établissement ont été principalement ciblées suivies des conseillers et conseillères pédagogiques et du personnel enseignant. Les membres des conseils d'établissement et les parents d'élèves sont les groupes qui ont été les moins ciblés.
- Une bonne majorité des directions d'école ont discuté du plan d'action avec leur équipe-école, particulièrement de l'allocation budgétaire relative à l'acquisition des ressources, et moins des autres mesures.

6

L'ACCÈS AUX RESSOURCES LITTÉRAIRES ET DOCUMENTAIRES

Le présent chapitre traite de tout ce qui concerne les ressources littéraires et documentaires de même que leur utilisation. Les informations qu'il contient sont tirées des sondages conduits auprès des responsables du plan d'action dans les commissions scolaires et des directions d'école.

Avant d'aborder l'acquisition des ressources, on fait état de l'organisation des bibliothèques scolaires à partir des informations fournies par les deux groupes de répondants et répondantes aux sondages. Les données sur ce point sont présentées selon la taille de l'école et selon leur ordre d'enseignement parce que l'on constate des différences liées à l'une ou l'autre des variables. Par contre, le processus d'acquisition des ressources littéraires et documentaires a été pratiquement le même dans toutes les écoles. C'est pourquoi les données sont présentées pour l'ensemble des écoles uniquement. La troisième partie du chapitre traite de l'impact de l'acquisition des ressources sur la qualité des bibliothèques. Finalement, l'utilisation des documents de soutien préparés par le Ministère est abordée.

6.1 LES BIBLIOTHÈQUES SCOLAIRES DÉCRITES PAR LES RESPONSABLES DU PLAN D'ACTION DANS LES COMMISSIONS SCOLAIRES ET PAR LES DIRECTIONS D'ÉCOLE

6.1.1 L'ORGANISATION DES BIBLIOTHÈQUES SELON LES RESPONSABLES DU PLAN D'ACTION DANS LES COMMISSIONS SCOLAIRES

6.1.1.1 LE PERSONNEL DES BIBLIOTHÈQUES DANS LES COMMISSIONS SCOLAIRES

Le personnel qualifié qui s'occupe du fonctionnement ou de l'encadrement des bibliothèques d'une commission scolaire peut être composé de bibliothécaires, de spécialistes des moyens et techniques d'enseignement et de techniciens et techniciennes en documentation. Les responsables scolaires ayant répondu au questionnaire ont ajouté à cette liste les conseillers et conseillères pédagogiques de même que des membres du personnel enseignant spécialisés en documentation. Ces catégories de personnel ont été inscrites dans la section «Autres» (tableau 13). Le personnel présent dans le plus grand nombre de commissions scolaires (90 %) est celui des techniciens et techniciennes en documentation. Il est suivi de loin par les bibliothécaires, qui sont présents dans 28 % des commissions scolaires qui ont répondu au questionnaire. Les spécialistes des moyens et techniques d'enseignement se trouvent dans 22 % des commissions scolaires et le personnel classé dans la catégorie «Autres», dans 7,8 %.

Notons que, dans 8 % des commissions scolaires, on ne trouve aucun personnel qualifié pour la prise en charge des bibliothèques.

Le tableau 14, qui présente la composition du personnel des bibliothèques dans les commissions scolaires, fait ressortir les trois modèles d'organisation suivants au service des bibliothèques.

- Une seule catégorie de personnel pour 45 % des commissions scolaires :

Bibliothécaire

ou

Technicien ou technicienne en documentation

- Deux catégories de personnel pour 43 % des commissions scolaires :

Bibliothécaire **et** technicien ou technicienne en documentation

ou

Spécialiste des moyens d'enseignement **et** technicien ou technicienne en documentation

ou

Technicien ou technicienne en documentation **et** autre

- Trois catégories de personnel pour 4 % des commissions scolaires :

Bibliothécaire **et** spécialiste des moyens d'enseignement **et** technicien ou technicienne en documentation

ou

Spécialiste des moyens d'enseignement **et** technicien ou technicienne en documentation **et** autre

On constate qu'un peu moins de la moitié des commissions scolaires ne disposent pas de la complémentarité des compétences que peuvent apporter plusieurs catégories de personnel qualifié. Presque autant de commissions scolaires ont deux catégories de personnel. La présence de toutes les catégories de personnel qualifié ne se trouve que dans 4 % des commissions scolaires.

Tableau 13

Présence de personnel qualifié dans les bibliothèques des commissions scolaires

Personnel qualifié	Commissions scolaires (%)
Technicien ou technicienne en documentation	90,0
Bibliothécaire	28,0
Spécialiste des moyens et techniques d'enseignement	22,0
Autres (conseiller ou conseillère pédagogique, technicien ou technicienne en informatique + enseignant ou enseignante)	8,2
Aucun personnel qualifié	7,8

Source : Questionnaire aux responsables du plan d'action dans les commissions scolaires.

Tableau 14**Composition du personnel qualifié des bibliothèques des commissions scolaires**

Composition du personnel	Commissions scolaires (%)
Technicien ou technicienne en documentation uniquement	41,2
Bibliothécaire uniquement	3,9
Bibliothécaire et technicien ou technicienne en documentation	21,6
Spécialiste des moyens et techniques d'enseignement et technicien ou technicienne en documentation	17,6
Bibliothécaire et spécialiste des moyens et techniques d'enseignement et technicien ou technicienne en documentation	2,0
Spécialiste des moyens et techniques d'enseignement et technicien ou technicienne en documentation et autre	2,0
Technicien ou technicienne en documentation et autre	3,9

Source : Questionnaire aux responsables du plan d'action dans les commissions scolaires.

6.1.1.2 LA GESTION INFORMATIQUE DU FONDS DOCUMENTAIRE

Presque toutes les commissions scolaires qui ont répondu au questionnaire, soit 92 %, utilisent le logiciel *Regard* pour gérer le fonds documentaire de leurs écoles.

6.1.1.3 LES SERVICES OFFERTS AUX ÉCOLES PAR LES COMMISSIONS SCOLAIRES

Les commissions scolaires offrent divers services aux écoles (tableau 15). L'achat des ressources documentaires ainsi que l'entretien, la mise à jour et l'optimisation de l'équipement informatique sont les services offerts par le plus grand nombre, soit près des trois quarts d'entre elles. Les services de catalogage des nouvelles acquisitions et d'élagage périodique sont fournis par les deux tiers ou un peu moins des commissions scolaires et le réaménagement des locaux pour les rendre plus fonctionnels et attrayants est le fait de près de 60 % d'entre elles. L'animation de la bibliothèque est le service le moins fréquent ; il est offert par un peu plus du tiers des commissions scolaires (36,5 %).

Tableau 15**Services offerts par les commissions scolaires à leurs écoles**

Services offerts	Commissions scolaires (%)
Achat de ressources documentaires	73,1
Entretien, mise à jour et optimisation de l'équipement informatique	73,1
Catalogage des nouvelles acquisitions	67,3
Élagage périodique du fonds documentaire	61,5
Réaménagement des locaux afin de les rendre plus fonctionnels et attrayants	57,7
Animation de la bibliothèque	36,5
Autres (inventaire annuel, conseil pour le choix des achats, formation du personnel enseignant, formation sur le logiciel <i>Regard</i> , soutien technique aux bénévoles et aux comités de bibliothèques, critères pour l'élagage du fonds documentaire)	21,2
Aucun (les écoles ne prennent en charge aucun de ces services)	5,8

Source : Questionnaire aux responsables du plan d'action dans les commissions scolaires.

6.1.2 L'ORGANISATION DES BIBLIOTHÈQUES SELON LES DIRECTIONS D'ÉCOLE

Les directions d'école ont été interrogées sur différents aspects de l'organisation de la bibliothèque : l'accès de leurs élèves aux ressources littéraires et documentaires, le logiciel de gestion du fonds documentaire, le personnel qui s'occupe de la bibliothèque, les activités que les élèves peuvent faire dans la bibliothèque et la formation qui leur est offerte pour faciliter son utilisation.

6.1.2.1 L'ACCÈS AUX RESSOURCES LITTÉRAIRES ET DOCUMENTAIRES ET LEUR GESTION

On trouve une bibliothèque centralisée dans la très grande majorité des écoles, soit 85 %. Les autres formes d'accès aux ressources littéraires et documentaires, soit le comptoir de prêt, la fréquentation de la bibliothèque municipale et les livres dans les classes uniquement, sont peu fréquentes. Les trois quarts des petites écoles⁸ ont une bibliothèque centralisée contre plus de 85 % pour les autres écoles, ce qui fait qu'elles utilisent davantage la bibliothèque municipale, dans plusieurs cas en combinaison avec les livres dans la classe (tableau 16).

Les écoles primaires-secondaires sont celles pour lesquelles on retrouve le moins de bibliothèques centralisées. Elles utilisent plus que les autres la bibliothèque municipale, les livres dans la classe ou une combinaison de ces deux modes d'accès aux ressources littéraires et documentaires.

8 Les catégories d'écoles qui sont définies en fonction du nombre de leurs élèves sont présentées à l'annexe 3.

Dans 85 % des cas, le fonds documentaire de la bibliothèque est géré au moyen d'un logiciel, surtout le logiciel *Regard*. Le système de classification Dewey est utilisé dans presque les trois quarts des écoles. Les plus petites sont un peu moins nombreuses à utiliser un logiciel de gestion et le système de classification Dewey. Cette situation est également celle des écoles primaires-secondaires (tableau 17).

Tableau 16

Accès aux ressources littéraires et documentaires dans l'école

Accès aux ressources	Écoles						
	Ensemble des écoles (%)	Taille			Ordre d'enseignement		
		Petites (%)	Moyennes (%)	Grandes (%)	Primaire (%)	Primaire secondaire (%)	Secondaire (%)
Bibliothèque centralisée	85,2	75,3	87,3	92,2	82,6	74,6	93,5
Comptoir de prêts de livres	2,2	2,0	3,5	1,2	3,6	0	0,7
Bibliothèque municipale	2,2	6,0	0,7	0	2,0	6,8	0,7
Livres dans les classes uniquement	4,4	7,3	5,6	0,6	4,0	8,5	3,3
Autre (diverses combinaisons des situations ci-haut)	6,1	9,3	2,8	6,0	7,7	10,2	2,0

Source : Questionnaire aux directions d'école, MELS 2008.

Tableau 17

Système de gestion du fonds documentaire

Utilisation d'un logiciel	Écoles						
	Ensemble des écoles (%)	Taille			Ordre d'enseignement		
		Petites (%)	Moyennes (%)	Grandes (%)	Primaire (%)	Primaire secondaire (%)	Secondaire (%)
Gestion du fonds documentaire	85,1	71,7	88,6	92,2	82,8	72,1	92,3
Logiciel utilisé: Regard Autre (Biblionet, biblio-sal, GPI, banque SDM, logiciel Estrie)	88,5	80,2	91,7	90,8	88,2	77,4	91,6
Système de classification Dewey	78,1	67,0	82,9	82,4	72,9	72,1	87,3

Source : Questionnaire aux directions d'école, MELS 2008.

6.1.2.2 LE PERSONNEL DES BIBLIOTHÈQUES

Le personnel dont disposent les écoles varie selon leur taille et selon leur ordre d'enseignement (tableau 18).

- Les bénévoles sont présents dans 46 % des bibliothèques des écoles, autant dans les petites, les moyennes que les grandes. Ils sont très présents dans les écoles primaires, moins dans les écoles primaires-secondaires et pratiquement absents des écoles secondaires.
- Les techniciens et techniciennes en documentation sont présents dans 37 % des bibliothèques, moins dans les petites et moyennes écoles, davantage dans les grandes. Il n'y a que 16 % des écoles primaires qui en ont, contre le double des écoles primaires-secondaires et un peu plus des deux tiers des écoles secondaires.
- Les bibliothécaires sont accessibles dans 17 % des écoles. Il n'y a pas de grandes différences selon la taille des écoles. Les écoles secondaires sont un peu plus nombreuses à en avoir que les autres. Ce sont les écoles primaires-secondaires qui en ont le moins.

- Les commis ou agents de bureau sont davantage présents dans les grandes écoles et dans les écoles secondaires.
- La catégorie «Autre» comprend du personnel enseignant, des élèves, la direction, la secrétaire de l'école, le surveillant d'élèves, le comité de bibliothèque. Le personnel enseignant, les élèves et la secrétaire sont les personnes mentionnées le plus fréquemment. Le personnel de la catégorie «Autre» est assez présent dans les petites, moyennes et grandes écoles. Il l'est dans environ le quart des écoles primaires et primaires-secondaires mais très peu dans les écoles secondaires.

Tableau 18**Présence des différentes catégories de personnel dans les bibliothèques des écoles**

Catégories de personnel	Écoles						
	Ensemble des écoles (%)	Taille			Ordre d'enseignement		
		Petites (%)	Moyennes (%)	Grandes (%)	Primaire (%)	Primaire secondaire (%)	Secondaire (%)
Bibliothécaire	16,5	13,2	18,9	17,2	14,7	9,3	21,4
Spécialiste des moyens et techniques d'enseignement	1,8	0,9	2,5	2,0	1,0	2,3	2,8
Technicien ou technicienne en documentation	37,3	20,4	41,0	47,0	15,8	32,6	69,5
Commis ou agent ou agente de bureau	20,4	13,3	15,6	29,6	6,3	20,9	41,0
Bénévole	46,1	49,1	42,6	46,7	74,8	43,2	6,3
Autre	18,6	25,4	13,1	17,8	23,5	25,6	9,2

Source : Questionnaire aux directions d'école, MELS 2008.

6.1.2.3 L'UTILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE PAR LES ÉLÈVES

Presque toutes les bibliothèques disposent d'un espace pour la lecture. L'accès à Internet est possible dans 70 % d'entre elles, alors que l'utilisation d'un poste informatique pour des activités autres que la consultation du catalogue l'est dans 66 %. L'utilisation de DVD ou de CD-ROM et l'écoute de CD-ROM ou de DVD-ROM sont offertes dans une proportion de 38 à 43 %. De plus, un espace pour le travail en équipe est disponible dans 42 % des écoles. La taille des écoles ne semble pas influencer les activités qui peuvent être réalisées dans la bibliothèque, à l'exception de l'utilisation d'un poste informatique, les petites offrant moins ce service que les autres (tableau 19).

Cependant, il existe des différences importantes selon les ordres d'enseignement. Alors que la majorité des écoles secondaires donnent accès à Internet (94 %) et à un poste informatique (95 %), environ la moitié des écoles primaires le font. L'utilisation de CD-ROM ou de DVD-ROM est possible dans plus de la moitié des écoles secondaires et seulement dans près du tiers des écoles primaires.

Dans 80 % des écoles, les élèves sont formés au regard de l'utilisation des ressources de la bibliothèque, mais un peu moins dans les petits établissements et dans les écoles primaires et les écoles primaires-secondaires. Le personnel enseignant et le personnel de la bibliothèque sont les principaux responsables de cette formation, ce dernier intervenant moins dans les petites écoles et dans les écoles primaires que dans les autres où c'est le personnel de la bibliothèque qui assume ce rôle (tableau 20).

La formation est donnée principalement dans le cadre d'activités liées aux cours de langue d'enseignement (48 %) ou lors d'un accompagnement régulier où des conseils sont donnés de manière informelle (42 %). Une formation individuelle à la demande de l'élève est donnée dans 30 % des écoles et une formation liée à une autre matière que la langue d'enseignement, dans un peu plus du quart des établissements. Dans tous les contextes, sauf celui d'une formation dispensée à tous en début d'année, on observe que leur utilisation augmente en fonction de la taille des écoles. Les écoles secondaires se démarquent des écoles primaires et des écoles primaires-secondaires pour trois contextes de formation : des activités liées à des cours de la langue d'enseignement, en réponse à une demande individuelle de l'élève et lors d'une formation offerte à tous en début d'année scolaire (tableau 21).

Tableau 19**Réalisation d'activités dans les bibliothèques**

Activités	Écoles						
	Ensemble des écoles (%)	Taille			Ordre d'enseignement		
		Petites (%)	Moyennes (%)	Grandes (%)	Primaire (%)	Primaire secondaire (%)	Secondaire (%)
Disposer d'un espace pour lire	97,4	96,4	99,2	96,7	95,1	100,0	100,0
Accès à Internet	69,6	64,3	70,7	72,5	53,7	65,1	93,7
Utiliser un poste informatique pour des activités autres que la consultation du catalogue	66,5	58,0	69,1	70,6	48,3	58,1	95,1
Écouter des CD-ROM	43,3	42,0	43,9	43,8	33,5	44,2	57,0
Visionner des DVD	37,9	37,5	35,0	40,5	31,0	32,6	49,3
Consulter des CD-ROM ou DVD-ROM	42,0	35,7	44,7	44,4	31,5	37,2	58,5
Disposer d'espaces pour travailler en équipe	42,3	46,4	41,5	39,9	38,4	44,2	47,2

Source : Questionnaire aux directions d'école, MELS 2008.

Tableau 20**Formation des élèves au regard de l'utilisation des ressources de la bibliothèque**

	Écoles						
	Ensemble des écoles (%)	Taille			Ordre d'enseignement		
		Petites (%)	Moyennes (%)	Grandes (%)	Primaire (%)	Primaire secondaire (%)	Secondaire (%)
Proportion des écoles où les élèves sont formés	79,9	72,3	81,3	84,3	73,4	74,4	90,8
Personnel qui forme les élèves							
Personnel enseignant	47,9	41,8	49,3	52,0	50,0	41,0	47,1
Personnel de la bibliothèque	40,2	24,2	43,8	51,5	19,0	31,1	77,7
Bénévole	14,7	13,1	15,1	15,8	25,0	4,9	1,9
Autre (direction de l'école, secrétaire de l'école, technicien en informatique, programme Le fouineur)	1,1	1,3	2,1	0,0	1,6	0,0	0,6

Source : Questionnaire aux directions d'école, MELS 2008.

Tableau 21**Contexte de la formation relative à l'utilisation des ressources de la bibliothèque**

Contexte de formation	Écoles						
	Ensemble des écoles (%)	Taille			Ordre d'enseignement		
		Petites (%)	Moyennes (%)	Grandes (%)	Primaire (%)	Primaire secondaire (%)	Secondaire (%)
Activités liées aux cours de langue d'enseignement	47,9	37,9	48,6	56,1	39,3	41,0	64,3
Activités liées à une autre matière	26,4	18,3	27,4	32,7	22,2	23,0	34,4
Formation spécifique dispensée à tous	15,7	11,8	17,8	17,5	13,5	13,1	20,4
Accompagnement régulier des élèves et conseils donnés informellement	42,3	32,7	43,2	50,3	42,5	36,1	44,6
Individuellement, à la demande de l'élève	30,4	15,0	32,9	42,1	18,7	21,3	52,9
Formation à tous en début d'année	22,8	13,1	24,7	29,8	16,7	19,7	33,8
Autre (achat de livres, projets de recherche, activités par le personnel de la bibliothèque, période hebdomadaire à la bibliothèque)	2,1	1,3	2,7	2,3	1,2	1,6	3,8

Source : Questionnaire aux directions d'école, MELS 2008.

6.2 L'ACQUISITION DES RESSOURCES LITTÉRAIRES ET DOCUMENTAIRES

6.2.1 LE RÔLE DES COMMISSIONS SCOLAIRES DANS L'ACQUISITION DES RESSOURCES

Les commissions scolaires étaient responsables de l'allocation des sommes allouées aux écoles pour l'achat des ressources. La très grande majorité n'ont fait aucune différence entre les écoles primaires et les écoles secondaires. La grande majorité (80 %) ont attribué à chaque école une somme proportionnelle au nombre d'élèves et 10 % ont attribué à chaque école un montant de base et un montant additionnel basé sur le nombre d'élèves (tableau 22).

Dans un peu plus de la moitié des commissions scolaires, l'achat des ressources a été délégué aux directions d'école. Dans un peu plus du tiers des cas, la commission scolaire a travaillé en étroite collaboration avec les directions d'école tout au long du processus (tableau 23).

Pour aider leurs écoles lors de l'acquisition des ressources, un peu plus de la moitié des commissions scolaires ont dressé un état de la situation des bibliothèques, procédé à l'élégage des fonds documentaires et évalué les besoins en matière de ressources documentaires. Un inventaire des bibliothèques a été dressé dans 42,3 % des commissions scolaires, tandis qu'un peu plus du tiers ont organisé une exposition de livres en collaboration avec une librairie agréée. Toutefois, 11 % des commissions scolaires n'ont fait aucune action de ce genre pour soutenir leurs écoles (tableau 24).

Finalement, 71 % des commissions scolaires ont établi, à l'intention des directions d'école, une liste de critères pour le choix des ressources littéraires et documentaires. Presque toutes celles qui l'ont fait ont tenu compte des besoins et des champs d'intérêt des garçons et les trois quarts, des champs d'intérêt manifestés par les élèves. Les disciplines du Programme de formation de l'école québécoise occupent une bonne place, de 55 à 64 % des commissions scolaires en ayant tenu compte. Les auteurs québécois ont été considérés par la moitié des commissions scolaires. On a aussi retenu des critères qui concernent les projets particuliers de l'école (58 %) et, à un degré moindre (17 %), le projet éducatif (tableau 25).

Tableau 22

Répartition entre les écoles des sommes allouées pour l'acquisition des ressources

Façon de répartir les sommes entre les écoles	Commissions scolaires (%)
Attribution d'une somme proportionnelle au nombre d'élèves	80,4
Attribution d'un montant de base à chaque école plus une somme proportionnelle au nombre d'élèves	9,8
Prise en compte de l'indice de défavorisation	3,9
Quelques avantages accordés aux écoles où les besoins étaient les plus importants	2,0
Autres (combinaison des trois catégories précédentes)	3,9

Source : Questionnaire aux responsables du plan d'action dans les commissions scolaires.

Tableau 23**Mode d'acquisition des ressources**

Manière d'acquérir les ressources	Commissions scolaires (%)
Délégation aux directions d'école	54,9
Collaboration avec les directions d'école	35,3
Prise en charge de l'essentiel du processus d'acquisition	2,0
Autres (achat par du personnel spécialisé, achat par les directions d'école sur recommandation de la commission scolaire)	7,8

Source : Questionnaire aux responsables du plan d'action dans les commissions scolaires.

Tableau 24**Actions de soutien aux écoles pour l'acquisition des ressources**

Actions de soutien	Commissions scolaires (%)
Procéder à l'élagage du fonds des bibliothèques	53,8
Dresser un état de la situation de la bibliothèque (désuétude et variété des documents, état des lieux, animation, etc.)	51,9
Évaluer les besoins des bibliothèques en matière de ressources	51,9
Dresser l'inventaire des bibliothèques	42,3
Organiser une exposition de livres en collaboration avec une librairie agréée	36,5
Autres (collecte de suggestions d'achats auprès des enseignants et des élèves, recommandations d'achats, formation d'enseignants pour le choix des ressources, suggestions des conseillers pédagogiques)	25,0
Aucune action de ce genre	11,5

Source : Questionnaire aux responsables du plan d'action dans les commissions scolaires.

Tableau 25**Critères de choix des ressources proposés aux écoles**

Critères de choix	Commissions scolaires (%)
Besoins, goûts et champs d'intérêt des garçons	91,7
Goûts d'une clientèle spécifique autre que les garçons	41,7
Champs d'intérêt manifestés par les élèves	75,0
Oeuvres d'auteurs québécois	50,0
Besoins documentaires liés aux domaines d'apprentissage du Programme de formation	
Langues	55,6
Science et technologie	63,9
Univers social	63,9
Développement personnel	55,6
Arts	58,3
Besoins liés aux domaines généraux de formation du Programme de formation	44,4
Projet éducatif de l'école	30,6
Plan de réussite de l'école	16,7
Projets particuliers menés dans l'école	58,3
Directives ou suggestions de la commission scolaire	33,3
Autres (qualité de la langue, âge des élèves, niveaux de lecture et de difficulté, variété des genres littéraires, éthique et culture religieuse)	19,4

Source : Questionnaire aux responsables du plan d'action dans les commissions scolaires.

6.2.2 L'ACQUISITION DES RESSOURCES PAR LES ÉCOLES

Presque toutes les directions d'école, soit 91 %, connaissent les sommes qui ont été allouées à leur établissement pour l'achat des ressources et 95 % ont dit que leur établissement avait fait des acquisitions dans le cadre du plan d'action.

6.2.2.1 LE MODE D'ACQUISITION DES RESSOURCES

La majorité des écoles, soit 84 %, se sont occupées de la plupart des opérations d'acquisition des ressources. Celle-ci a été prise en charge par la commission scolaire dans 9 % des cas et elle a été confiée à un libraire agréé dans 2 % des cas.

Bien des personnes ont participé à l'acquisition des ressources : le personnel enseignant (83 %), la direction d'école (69 %), le personnel ou les bénévoles affectés à la bibliothèque (51 %). Dans un peu plus de 40 % des écoles, des élèves et des orthopédagogues ou d'autres personnes intervenant au regard de la lecture ont aussi été impliqués (tableau 26). Dans un peu plus de 30 % des écoles, des personnes-ressources de la commission scolaire y ont participé, surtout des conseillers et conseillères pédagogiques et des techniciens et techniciennes en documentation.

Tableau 26**Personnes qui ont participé à l'acquisition des ressources**

Personnes qui ont participé à l'acquisition des ressources	Écoles (%)
Personnel enseignant	83,0
Direction d'école	68,7
Personnel ou bénévoles affectés à la bibliothèque	50,6
Orthopédagogues ou autres personnes intervenant au regard de la lecture	42,6
Élèves	41,7
Personnes-ressources de la commission scolaire	31,3
Libraire agréé	24,7
Autres (parents, écrivain, personnel de la bibliothèque municipale, secrétaire de l'école, membre d'un comité de lecture)	5,5
Poste occupé par les personnes de la commission scolaire qui ont participé à l'acquisition des ressources	
Conseiller ou conseillère pédagogique	16,8
Technicien ou technicienne en documentation	16,0
Bibliothécaire	5,5
Spécialiste des moyens et techniques d'enseignement	2,1

Source : Questionnaire aux directions d'école, MELS 2008.

6.2.2.2 LES OPÉRATIONS DE PRÉPARATION DE L'ACQUISITION DES RESSOURCES

Pour choisir les ressources, 80% des écoles ont établi une liste de critères. Le tableau 27 présente ces critères en indiquant la proportion des directions d'école qui disent les avoir privilégiés. Les critères présentés dans ce tableau sont les mêmes que ceux proposés par les commissions scolaires (tableau 25), toutefois les proportions des écoles qui ont choisi l'un ou l'autre sont quelque peu différentes. Ainsi, les directions d'école ont été un peu plus nombreuses à retenir les champs d'intérêt des élèves que les commissions scolaires et un peu moins, les besoins et les goûts des garçons, ces deux critères étant toutefois les plus choisis dans les deux listes. Un peu plus de 60% des écoles ont retenu le critère des œuvres d'auteurs québécois. Notons également qu'elles ont été beaucoup plus nombreuses que les commissions scolaires à retenir des critères portant sur le plan de réussite et le projet éducatif de l'école (tableau 27).

Les quatre cinquièmes des écoles ont dressé l'inventaire de leur fonds documentaire et l'ont élagué. Pour ces deux opérations, les personnes les plus sollicitées ont été les techniciens et techniciennes en documentation, les bibliothécaires, les membres du personnel enseignant et les bénévoles. Les petits établissements⁹ ont eu davantage recours au personnel enseignant que les autres écoles ainsi qu'aux personnes classées dans la catégorie «Autres» (tableaux 28 et 29).

9 Les données recueillies selon la taille des écoles ne sont pas présentées dans les tableaux.

Tableau 27**Critères établis pour guider les choix de ressources**

Critères de choix	Écoles (%) Les chiffres entre parenthèses correspondent aux critères des commissions scolaires
Besoins, goûts et champs d'intérêt des garçons	82,2 (91,7)
Goûts d'une clientèle spécifique autre que les garçons	45,5 (41,7)
Champs d'intérêt manifestés par les élèves	86,4 (75,0)
Oeuvres d'auteurs québécois	61,1 (50,0)
Besoins documentaires liés aux domaines d'apprentissage du Programme de formation	
Langues	54,2 (55,6)
Science et technologie	68,7 (63,9)
Univers social	58,4 (63,9)
Développement personnel	42,8 (55,6)
Arts	45,2 (58,3)
Besoins liés aux domaines généraux de formation du Programme de formation	37,3 (44,4)
Projet éducatif de l'école	47,3 (30,6)
Plan de réussite de l'école	47,6 (16,7)
Projets particuliers menés dans l'école	58,4 (58,3)
Directives ou suggestions de la commission scolaire	31,3 (33,3)
Autres (élèves handicapés ou en difficulté, besoins des classes d'adaptation scolaire, besoins des enseignants, équilibre des collections)	6,9 (19,4)

Source : Questionnaires aux directions d'école et aux responsables du plan d'action dans les commissions scolaires, MELS 2008.

Tableau 28**Personnes qui ont fait l'inventaire du fonds de la bibliothèque**

Personnes qui ont fait l'inventaire	Écoles (%)
Technicien ou technicienne en documentation	42,9
Bibliothécaire	17,2
Bénévole	13,6
Enseignant ou enseignante	12,7
Spécialiste des moyens et techniques d'enseignement	3,0
Conseiller ou conseillère pédagogique	3,0
Autres (secrétaire de l'école, agent de bureau, étudiants du secondaire et du collégial, animateur de littérature jeunesse, libraire agréé, orthopédagogue, direction de l'école, membre du comité de la bibliothèque, employé de soutien)	7,7

Source : Questionnaire aux directions d'école, MELS 2008.

Tableau 29**Personnes qui ont fait l'élagage du fonds de la bibliothèque**

Personnes qui ont fait l'élagage	Écoles (%)
Technicien ou technicienne en documentation	39,5
Bibliothécaire	17,0
Enseignant ou enseignante	16,1
Bénévole	14,9
Spécialiste des moyens et techniques d'enseignement	2,4
Conseiller ou conseillère pédagogique	2,4
Autres (même liste que celle de la question précédente)	7,6

Source : Questionnaire aux directions d'école, MELS 2008.

6.3 L'IMPACT DE L'ACQUISITION DES RESSOURCES LITTÉRAIRES ET DOCUMENTAIRES

6.3.1 L'APPRÉCIATION DE L'IMPACT DES SOMMES ALLOUÉES À L'ACQUISITION DES RESSOURCES

L'impact global des sommes allouées à l'acquisition des ressources sur leur quantité et leur qualité a été estimé sur une échelle de 1 à 10 par les responsables du plan d'action dans les commissions scolaires et par les directions d'école. Les deux groupes ont apprécié de la même manière cet impact. Pour environ 60 % d'entre eux, il a été fort et, pour très peu, soit 6 % ou moins, faible (tableau 30).

Les commentaires écrits des répondants et répondantes portent principalement sur deux aspects. Le premier concerne les retombées de l'allocation budgétaire : l'inventaire et l'élagage du fonds documentaire, l'enrichissement et le renouvellement des collections, la prise en compte de la lecture dans d'autres disciplines que la langue d'enseignement. Le deuxième concerne la poursuite de l'effort d'achat de documents afin de mieux garnir de nombreuses bibliothèques, d'avoir dans les classes un nombre suffisant de livres pour la lecture quotidienne et d'élargir l'éventail du choix de livres.

Tableau 30**Appréciation de l'impact des sommes allouées pour l'acquisition des ressources**

Niveau d'appréciation	Répondants	
	Responsables dans les commissions scolaires (%)	Directions d'école (%)
Impact faible (échelons 1, 2, 3)	5,9	4,6
Impact moyen (échelons 4, 5, 6, 7)	33,3	28,4
Impact fort (échelons 8, 9, 10)	60,7	67,0

Source : Questionnaire aux directions d'école et aux responsables du plan d'action dans les commissions scolaires, MELS 2008.

6.3.2 L'IMPACT DE L'ACQUISITION DES RESSOURCES SUR L'ÉTAT DU FONDS DOCUMENTAIRE DES BIBLIOTHÈQUES SELON LES DIRECTIONS D'ÉCOLE

Les directions d'école ont eu à porter un jugement sur la qualité du fonds documentaire de leur bibliothèque avant et après l'acquisition des ressources pour les sept catégories de documents énumérées dans le tableau 31. Trois niveaux de qualité ont été retenus : inadéquate, acceptable et excellente. Pour compléter ce portrait de la qualité du fonds documentaire avant et après l'acquisition des ressources, on a calculé l'impact global pour ce qui est du *statu quo* ou de l'amélioration pour chaque catégorie de documents.

La qualité du fonds documentaire avant et après l'acquisition des ressources

Pour les sept catégories de documents, la situation qui avait cours avant l'acquisition des ressources est jugée inadéquate par les directions d'école dans une proportion de 20 à 57 %. La proportion de directions d'école qui jugent que la situation était inadéquate après l'acquisition a beaucoup diminué. Elle est en effet passée à 6 % ou moins pour quatre catégories : les albums et romans jeunesse, les livres de type documentaire, les bandes dessinées et les ouvrages d'auteurs québécois.

La proportion de cas où la situation est jugée inadéquate est, pour sa part, passée de 41 à 10 % pour les ouvrages de référence autres que les dictionnaires et de 28 à 14 % pour les revues, magazines et périodiques. Les documents électroniques ont la moins bonne performance : avant l'acquisition des ressources, 57 % des directions d'école jugeaient leur situation inadéquate et, après l'acquisition, 42 % la considèrent encore comme telle (tableau 31).

Avant l'acquisition des ressources, une situation jugée excellente n'excédait pas 13 %. À la suite de l'acquisition des ressources, pour six des sept catégories de documents, la situation est excellente dans une proportion de 23 à 58 %.

Tableau 31**État des fonds documentaires avant et après l'acquisition des ressources**

Catégorie de documents	Écoles selon la qualité de chaque catégorie de documents ¹⁰					
	Avant l'acquisition			Après l'acquisition		
	Inadéquate (%)	Acceptable (%)	Excellente (%)	Inadéquate (%)	Acceptable (%)	Excellente (%)
Albums et romans jeunesse	20,4	60,9	10,3	1,0	36,6	58,2
Ouvrages d'auteurs québécois	20,9	51,8	12,3	6,4	40,8	41,5
Bandes dessinées	24,8	51,1	12,5	5,9	45,9	40,3
Livres de type documentaire	37,8	45,5	5,4	4,4	53,6	35,1
Ouvrages de référence autres que les dictionnaires	40,5	42,5	4,4	10,1	57,0	24,6
Revue, magazines et périodiques	27,8	47,4	7,1	14,0	49,1	22,6
Documents électroniques	57,5	16,2	0,7	41,5	29,7	5,7

Source : Questionnaire aux directions d'école, MELS 2008.

L'impact global de l'acquisition des ressources

L'impact global de l'acquisition des ressources a été établi en calculant, pour chaque catégorie de documents, la proportion des situations où l'on observe le *statu quo* ou une amélioration (tableau 32). Ce calcul est basé sur un maintien ou un changement de la situation, ce qui fait que le nombre de cas où la situation était déjà jugée excellente avant l'achat des ressources n'a pu être augmenté. Ces cas sont classés dans le *statu quo*. Mais comme ils n'étaient pas nombreux avant l'acquisition des ressources, ils ne changent pas le portrait global de façon importante.

10 Le total des pourcentages n'est pas de 100 parce que les réponses «Ne sais pas» et «Ne s'applique pas» ont été incluses dans le total, mais ne figurent pas dans le tableau.

En se basant sur l'appréciation des directions d'école, on constate des améliorations dans 50 % ou plus des bibliothèques pour cinq des sept catégories de documents :

- Les albums et romans jeunesse sont la catégorie qui s'est le plus améliorée, ce qui fait qu'on n'observe pratiquement plus de cas où la situation est jugée inadéquate.
- Les livres de type documentaire, les ouvrages de référence autres que les dictionnaires, les ouvrages d'auteurs québécois et les bandes dessinées ont connu une grande amélioration, donc il reste peu de cas, soit 10 % ou moins, où la situation est inadéquate.
- Les ouvrages de référence et les livres de type documentaire, pour lesquels environ 40 % des situations étaient jugées inadéquates, ont connu un progrès important.
- Les revues, magazines et périodiques n'ont pas connu une amélioration comparable à celle des catégories précédentes. Cependant, ils sont passés de 28 % de cas jugés inadéquats à 14 %.
- Les documents électroniques, qui sont la catégorie la plus inadéquate, ont connu l'amélioration la plus faible et ils demeurent de loin la catégorie comptant le plus de situations inadéquates (42 %).

Tableau 32

Impact global de l'acquisition des ressources sur les fonds documentaires

Types de documents	Écoles selon l'impact de l'acquisition	
	<i>Statu quo</i> (%)	Amélioration (%)
Albums et romans jeunesse	33,3	66,7
Livres de type documentaire	35,7	64,3
Ouvrages de référence autres que les dictionnaires	46,9	53,1
Bandes dessinées	52,0	48,0
Ouvrages d'auteurs québécois	52,1	47,9
Revue, magazines et périodiques	68,2	31,8
Documents électroniques	72,9	27,1

Source : Questionnaire aux directions d'école, MELS 2008.

6.4 LE MATÉRIEL DE SOUTIEN PORTANT SUR LA BIBLIOTHÈQUE SCOLAIRE

Le Ministère a mis à la disposition des milieux scolaires six documents de soutien qui ont été conçus dans le contexte du Plan d'action sur la lecture à l'école. De plus, ils ont accès au site *Livres ouverts*. Six de ces documents ont été placés dans la section concernant la gestion d'une bibliothèque et l'acquisition de documents sur le site Internet du Ministère. *Livres ouverts* est un site de la Direction générale de la formation des jeunes.

Ces documents, qui sont destinés aux cadres scolaires, au personnel enseignant et aux personnes qui travaillent dans les bibliothèques, ont été préparés par les membres de la Table de travail sur les bibliothèques scolaires¹¹.

Comme on l'a vu au chapitre 5, la section du site Internet du Ministère qui concerne la gestion d'une bibliothèque et l'acquisition de documents a été consultée occasionnellement ou souvent par 53 % des responsables du plan d'action dans les commissions scolaires, le plus grand nombre d'entre eux l'ayant fait occasionnellement. Un peu moins de la moitié ne l'ont jamais consultée ou l'ont fait rarement. Quant aux directions d'école, 36 % l'ont consultée occasionnellement ou souvent, la consultation occasionnelle étant beaucoup plus fréquente. Près des deux tiers ne l'ont jamais consultée. On a vu aussi que 38 % des directions d'école avaient discuté à l'occasion ou souvent des documents sur la bibliothèque avec leur équipe-école, 62 % ne l'ayant pas fait.

Au cours des deux dernières années, comme le font ressortir les réponses au questionnaire, la consultation du site *Livres ouverts* par les directions d'école a été très faible, 13 % l'ayant visité occasionnellement ou souvent et 87 %, jamais ou rarement. Il faut signaler que ce site a été mentionné à plusieurs reprises dans les comptes rendus des rencontres de la tournée provinciale sur les bibliothèques scolaires et que les participants et participantes ont dit souhaiter qu'il soit davantage connu du personnel des bibliothèques et du personnel enseignant.

De ces informations, on peut déduire que les documents de soutien que le Ministère a produits pour aider les milieux scolaires à gérer leur bibliothèque et leur acquisition des ressources littéraires et documentaires ont été peu utilisés par les directions d'école.

L'accès aux ressources littéraires et documentaires Constats

Les services de bibliothèque

- Pour assurer l'encadrement et le fonctionnement des bibliothèques, des techniciens et techniciennes en documentation sont présents dans plus des quatre cinquièmes des commissions scolaires, des bibliothécaires dans un peu plus du quart et des spécialistes des moyens et techniques d'enseignement dans le cinquième.
- Les bénévoles sont présents dans 46 % des bibliothèques des écoles, autant dans les petites, les moyennes que les grandes. Ils sont très présents dans les écoles primaires, moins dans les écoles primaires-secondaires et pratiquement absents des écoles secondaires. Les techniciens et techniciennes en documentation le sont dans 37 % des bibliothèques des écoles et les bibliothécaires dans 17 %. Un certain nombre de petites écoles mentionnent comme personnel travaillant à la bibliothèque des enseignants et enseignantes, des élèves et la secrétaire de l'école.

11 La liste des membres est présentée à l'annexe 3.

L'accès aux ressources littéraires et documentaires

Constats (suite)

- Les commissions scolaires offrent divers services aux bibliothèques de leurs écoles. L'achat des ressources documentaires ainsi que l'entretien, la mise à jour et l'optimisation de l'équipement informatique sont les services les plus fréquemment offerts.

L'organisation des bibliothèques des écoles

- Plus des quatre cinquièmes des écoles ont une bibliothèque centralisée. Dans les autres, on trouve un comptoir de prêt, des livres dans les classes uniquement ou bien les élèves fréquentent la bibliothèque municipale.
- Le fonds documentaire des bibliothèques est géré au moyen d'un logiciel dans 85 % des cas, le logiciel *Regard* étant le plus utilisé. Le système de classification Dewey est employé dans un peu plus des trois quarts des écoles.
- Toutes les bibliothèques disposent d'un espace pour la lecture. La taille des écoles ne semble pas influencer les activités qui peuvent être réalisées dans la bibliothèque, à l'exception de l'utilisation d'un poste informatique, les petites offrant moins ce service que les autres. Cependant, il existe des différences importantes entre la situation qui prévaut selon les ordres d'enseignement alors que presque toutes les écoles secondaires donnent accès à Internet et à un poste informatique comparativement aux écoles primaires où cela est possible dans environ la moitié des écoles.
- Les élèves sont formés à l'utilisation de la bibliothèque dans 80 % des écoles. Les membres du personnel enseignant et du personnel de la bibliothèque sont les principaux responsables de cette formation qui se fait principalement dans le cadre d'activités liées aux cours de langue d'enseignement ou lors d'un accompagnement régulier où des conseils sont donnés de manière informelle.

L'acquisition des ressources littéraires et documentaires

- Les commissions scolaires étaient responsables de l'allocation de sommes aux écoles pour l'achat des ressources. La très grande majorité n'ont fait aucune différence entre les écoles primaires et les écoles secondaires. Les quatre cinquièmes ont attribué à chaque école une somme proportionnelle au nombre d'élèves et 10 % ont attribué à chaque établissement un montant de base et un montant additionnel basé sur le nombre d'élèves.
- Pour aider leurs écoles lors de l'acquisition des ressources, un peu plus de la moitié des commissions scolaires ont dressé un état de la situation des bibliothèques, procédé à l'élégage du fonds documentaire et évalué les besoins en matière de ressources documentaires. L'inventaire des bibliothèques a été dressé dans 40 % des commissions scolaires, tandis qu'un peu plus du tiers ont organisé une exposition de livres en collaboration avec une librairie agréée.

L'accès aux ressources littéraires et documentaires Constats (suite)

- La majorité des commissions scolaires et des directions d'école ont établi une liste de critères pour guider le choix des ressources littéraires et documentaires. Les besoins et les champs d'intérêt manifestés par les élèves ont été pris en considération, et particulièrement les intérêts des garçons, de même que les disciplines du Programme de formation de l'école québécoise. On note aussi que dans la majorité des cas, les commissions scolaires et les écoles ont pris en considération l'acquisition d'œuvres d'auteurs québécois.
- Les écoles se sont occupées, en grande majorité, de la plupart des opérations d'acquisition des ressources. Dans les autres cas, celle-ci a été prise en charge par la commission scolaire ou parfois confiée à un libraire agréé. Le personnel enseignant, le personnel ou les bénévoles affectés à la bibliothèque et les conseillers et conseillères pédagogiques sont les personnes qui ont été le plus sollicitées pour participer à l'acquisition des ressources.

L'impact des sommes allouées sur la qualité et la quantité de ressources du fonds documentaire

- Pour la majorité des responsables du plan d'action dans les commissions scolaires et des directions d'école, l'impact global du plan d'action sur l'acquisition des ressources a été fort. Seulement 6 % ou moins le considèrent comme faible.
- L'allocation budgétaire a eu un impact majeur sur la qualité du fonds documentaire des bibliothèques. En effet, selon les directions d'école, la situation s'est améliorée dans les sept catégories de documents analysés, mais l'amélioration est particulièrement notable pour les albums et romans jeunesse et pour les livres de type documentaire, les ouvrages de référence autres que les dictionnaires et les bandes dessinées. Les documents électroniques sont la catégorie pour laquelle l'amélioration est la plus faible.

Le matériel de soutien portant sur la bibliothèque scolaire

- Les documents de soutien que le Ministère a produits pour aider les milieux scolaires à gérer leur bibliothèque et leur acquisition des ressources littéraires et documentaires ont été peu utilisés par les directions d'école. La section du site Internet du Ministère qui concerne la gestion d'une bibliothèque et l'acquisition de documents a été consultée occasionnellement ou souvent par un peu plus de la moitié des responsables du plan d'action dans les commissions scolaires et par un peu plus du tiers des directions d'école qui ont aussi discuté de ces documents avec leur équipe-école.

7

LE SOUTIEN AU MILIEU SCOLAIRE

Le soutien au milieu scolaire vise à ce que les membres de l'équipe-école adoptent des stratégies pédagogiques efficaces et jouent leur rôle de médiateurs, de guides et de passeurs culturels. Pour répondre à cet objectif, trois moyens ont été retenus : la création d'un réseau de ressources, un colloque national sur le livre et la lecture et des camps d'été consacrés à la lecture.

7.1 LE RÉSEAU DE RESSOURCES

Le réseau de ressources (coffre à outils) consiste en un outil de recherche qui regroupe les coordonnées et une brève description des organismes privés ou publics québécois qui offrent des services d'animation, de formation, d'exposition, de recherche et de développement en vue de favoriser, d'animer et d'enrichir la lecture chez les jeunes. Ce document permet d'orienter les usagers en fonction de leurs besoins vers les ressources offertes par les divers organismes.

Le réseau de ressources a été conçu pour répondre aux besoins du personnel scolaire, des spécialistes en documentation, des parents (y compris tout public non spécialisé) et des jeunes.

Nous ne disposons pas d'informations qui permettraient de connaître l'utilisation du réseau de ressources par les milieux scolaires. Toutefois, comme on l'a vu au chapitre 5, sa consultation sur le site Internet du Ministère est le fait de plus de 60 % des responsables du plan d'action dans les commissions scolaires mais de seulement 21 % des directions d'école.

7.2 LE COLLOQUE NATIONAL

Un colloque national sur le livre et la lecture a eu lieu en avril 2006. Il avait comme objectif de sensibiliser le personnel enseignant, les conseillers et conseillères pédagogiques, les bibliothécaires, les techniciens et techniciennes en bibliothéconomie ainsi que les parents bénévoles au rôle essentiel de la lecture dans la réussite des jeunes. Plus de 800 personnes ont participé à ce colloque. Chaque commission scolaire, en concertation avec sa direction régionale, a désigné des participantes et des participants.

Au cours des deux jours du colloque, 64 ateliers différents ont été tenus, dont 8 en anglais. Basés principalement sur des expériences réalisées en milieu scolaire, ils ont porté sur les différents aspects de la lecture : l'apprentissage de la lecture et la motivation à lire ; les genres littéraires ; les stratégies d'enseignement de la lecture ; les technologies de l'information et de la communication (TIC) ; la lecture, le développement et l'utilisation de la bibliothèque ; les ressources disponibles pour les intervenants. En plus des ateliers, un salon de lecture était à la disposition des participants et participantes ainsi qu'une salle de diffusion où des représentants d'associations et d'organismes dédiés au livre et à la lecture, des ressources publiques et d'autres personnes présentaient des projets mis en œuvre en milieu scolaire.

Les commentaires sur les ateliers et les conférences ont été positifs. Plusieurs participants et participantes ont mentionné qu'ils pourraient réinvestir dans leur milieu des expériences et des informations présentées dans ces ateliers. Le colloque est bien connu d'un peu plus de la moitié des responsables du plan d'action dans les commissions scolaires.

7.3 LES CAMPS DE LECTURE

Les camps de lecture sont offerts au personnel enseignant du primaire et du secondaire, aux conseillers et conseillères pédagogiques, aux bibliothécaires, aux techniciens et techniciennes en bibliothéconomie et aux directions d'école. Leur objectif général est de faire passer les participants et les participantes de leur expérience personnelle de lecteurs à un rôle de médiateur et de passeur culturel auprès des élèves. Ces camps permettent de développer une meilleure connaissance des ressources existantes en littérature, d'explorer des livres de fiction et des ressources documentaires, de planifier des situations d'apprentissage favorisant l'intégration de la bibliothèque à la classe et de vivre des expériences littéraires.

7.3.1 L'ORGANISATION DES CAMPS DE LECTURE

Des camps de trois jours ont été tenus au cours des trois étés de l'application du plan d'action, soit 2005, 2006 et 2007. Le personnel scolaire de toutes les régions et celui de la communauté anglophone ont été invités à participer à l'un ou l'autre des camps. Au total, neuf camps ont eu lieu, auxquels ont participé 585 personnes (tableau 32). Les enseignants et enseignantes du primaire ont été le groupe le plus important, suivi des enseignants et enseignantes du secondaire et des conseillers et conseillères pédagogiques. Quelques bibliothécaires et quelques techniciens et techniciennes en documentation y ont également assisté.

Les camps ont été organisés par les responsables du plan d'action en collaboration avec les équipes régionales. Les coûts de l'organisation des camps, la location de salles, les déplacements, l'hébergement et la rémunération des invités et des animateurs ont été payés au moyen de l'allocation budgétaire réservée au plan d'action au palier central. Les frais de déplacement et de séjour des participants et des participantes ont été assumés par les commissions scolaires.

Les appréciations au sujet des camps ont été positives et bon nombre de participants et de participantes ont souligné leur désir de réinvestir auprès de leurs élèves ou de leurs collègues des activités expérimentées à cette occasion. Les camps de lecture sont bien connus de plus de 85 % des responsables du plan d'action dans les commissions scolaires.

Tableau 33**Nombre de camps de lecture, régions concernées et participation**

	Nombre de camps	Régions concernées	Participants
Été 2005	3	Montréal Laval-Laurentides-Lanaudière Mauricie–Centre-du-Québec Montérégie Estrie	189
Été 2006	3	Québec–Chaudière-Appalaches Saguenay–Lac-Saint-Jean Communauté anglophone	237
Été 2007	3	Outaouais Abitibi Côte-Nord Bas-Saint-Laurent–Gaspésie– Îles-de-la-Madeleine	159
Total	9		585

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2008.

7.3.2 LES RETOMBÉES DES CAMPS DE LECTURE

Une relance a été faite auprès des participants et des participantes aux camps des étés 2005 et 2006 pour connaître les retombées de ceux-ci dans leurs milieux respectifs. Une cinquantaine de personnes ont répondu à cette demande en indiquant les actions réalisées. Ces actions, qui portent sur des activités tenues avec les élèves et sur des activités institutionnelles sont brièvement énumérées ci-après.

Les activités tenues avec les élèves

- Mise en commun par les élèves d'expériences de lecture : cercles et clubs de lecture, journal de bord, carnet de lecture, présentation hebdomadaire de livres « coup de cœur » par les élèves.
- Utilisation de personnages littéraires, d'œuvres ou de revues dans le cadre d'activités de science ou de mathématique.
- Étude d'œuvres de différents genres littéraires et rencontres avec des auteurs.
- Suggestions de lecture accompagnées de fiches du site *Livres ouverts*.
- Utilisation du « passeur » et activité « Passe-livre ».
- Salon du livre dans l'école secondaire et visite de salons du livre régionaux.

Activités institutionnelles

- Perfectionnement du personnel enseignant offert par des personnes qui ont participé aux camps : activités d'information ayant trait au plan d'action sur le site *Livres ouverts*, ateliers sur différents volets de la lecture ou sur des stratégies d'enseignement, création d'un site d'information, camp de lecture pour une commission scolaire.
- Mise en place d'un comité de réflexion sur la lecture formé d'enseignants et d'enseignantes ainsi que de membres du personnel de la bibliothèque.
- Chroniques de lecture dans le journal de la commission scolaire.
- Introduction de la lecture dans le plan stratégique de la commission scolaire.
- Allocation budgétaire de la commission scolaire pour l'activité « Passe-livres ».
- Semaines dédiées à la lecture, au français et à la venue d'écrivains.

Le soutien au milieu scolaire Constats

- Le réseau de ressources est un outil de recherche qui regroupe les coordonnées et une brève description des organismes privés et publics québécois qui offrent divers services en vue de favoriser la lecture chez les jeunes. Sa consultation sur le site Internet du Ministère a été assez fréquente de la part des responsables du plan d'action dans les commissions scolaires, mais très faible de la part des directions d'école.
- Le Colloque national sur le livre et la lecture tenu en avril 2006 a réuni plus de 800 personnes. Les commentaires sur les ateliers et les conférences ont été positifs. Plusieurs participants et participantes ont mentionné qu'ils pourraient réinvestir dans leur milieu des expériences et des informations présentées dans ces ateliers qui visaient notamment à faire de la sensibilisation au rôle essentiel de la lecture dans la réussite des jeunes.
- Au cours des étés 2005, 2006 et 2007, neuf camps de lecture auxquels ont participé 585 personnes ont été organisés. Les enseignants et enseignantes du primaire ont été le groupe le plus important, suivis des enseignants et enseignantes du secondaire et des conseillers et conseillères pédagogiques. Quelques bibliothécaires et quelques techniciens et techniciennes en documentation y ont également assisté. Les retombées des camps dans les milieux scolaires portent sur l'organisation d'activités particulières avec les élèves, la tenue d'activités axées sur la lecture pour le personnel scolaire et une meilleure place de la lecture dans les objectifs et les activités promotionnelles de la commission scolaire.

8

LA PROMOTION ET LA VALORISATION DE LA LECTURE

La promotion et la valorisation de la lecture sont soutenues par trois mesures, soit l'attribution de prix de reconnaissance, un florilège de projets réalisés en milieu scolaire et des actions de communication.

8.1 LES PRIX DE RECONNAISSANCE

Pour inculquer aux jeunes le goût de lire afin qu'ils intègrent la lecture tant dans leurs activités scolaires que dans leurs loisirs, deux prix de reconnaissance ont été créés. Le principal objectif poursuivi est de favoriser l'engagement du milieu scolaire dans la promotion du livre et de la lecture. Le premier prix est destiné aux établissements scolaires qui mettent en place des mesures pour encourager la lecture, spécifiquement chez les garçons ; le deuxième s'adresse aux regroupements de jeunes qui réalisent des projets novateurs mettant la lecture en vedette.

Les prix sont ouverts aux commissions scolaires, aux établissements d'enseignement primaire et secondaire des secteurs public et privé, aux centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes qui accueillent des jeunes de 16 à 18 ans et à des regroupements d'élèves qui fréquentent ces établissements.

Cette mesure comporte un volet régional et un volet national. Des prix sont décernés dans toutes les directions régionales du Québec pour couronner les projets les plus novateurs et porteurs d'effets à long terme. De plus, à partir des dossiers soumis par les directions régionales, des prix sont accordés à l'échelle nationale pour souligner l'apport de projets exceptionnels et les faire rayonner dans l'ensemble du réseau scolaire. Tant sur le plan régional que sur le plan national, les projets soumis doivent être déjà réalisés dans le milieu scolaire ou être très avancés. Les prix sont décernés au cours du mois de mai.

Quatre critères d'attribution des prix de reconnaissance sont définis sur le plan national et les directions régionales établissent leur propres critères sur la base des critères nationaux.

- **L'originalité** : des projets attirants qui éveillent l'intérêt des jeunes pour la lecture et des projets qui favorisent l'habitude de la lecture en classe, dans les activités parascolaires et dans les loisirs.
- **L'audace** : des projets novateurs aux effets contagieux qui incitent même les plus récalcitrants à lire, plus particulièrement les garçons, et des projets qui explorent la complémentarité entre les divers médias ou entre les ressources imprimées et les ressources numériques.
- **Le partenariat** : des projets qui font appel à plusieurs disciplines et qui exploitent différentes ressources à l'intérieur et à l'extérieur du milieu scolaire.
- **La portée** : des projets qui ont un effet d'entraînement sur le développement de nouvelles habitudes de lecture et des projets qui se développent dans le temps de façon récurrente.

L'attribution des prix nationaux implique la participation des gagnants à une remise officielle des prix, le don d'une plaque souvenir à l'établissement, une promotion à l'échelle nationale dans les médias, dans des revues spécialisées et sur le site Internet du Ministère et des prix individuels remis aux gagnants. Le coût des prix de reconnaissance nationaux et régionaux est assumé grâce au budget réservé au plan d'action au palier central.

En mai 2006, 199 projets ont été soumis pour les prix de reconnaissance nationaux, soit 43 de la part de regroupements de jeunes et 156, d'établissements d'enseignement. Trois prix nationaux ont été attribués à des regroupements de jeunes et quatre, à des établissements d'enseignement.

En mai 2007, 127 projets ont été soumis, soit 47 de la part de regroupements de jeunes et 80, d'établissements d'enseignement. Quatre prix ont été attribués dans chacune des catégories.

En mai 2008, 287 projets ont été présentés. Six prix ont alors été attribués.

En plus des prix nationaux, une cinquantaine de prix régionaux ont été décernés chaque année. Les prix de reconnaissance sont bien connus de plus de 80 % des responsables du plan d'action dans les commissions scolaires.

8.2 LE FLORILÈGE

Le florilège 2005-2006 est un recueil de 49 projets présentés par les directions régionales dans le cadre de l'attribution des prix de reconnaissance nationaux. Ces projets ont été analysés et répartis dans treize catégories. L'essentiel de chaque projet est brièvement décrit dans le recueil. Celui-ci vise à alimenter la réflexion des milieux scolaires pour favoriser le développement du plaisir et de l'habitude de lire. On prévoit enrichir le florilège existant des projets soumis pour les prix de reconnaissance nationaux en 2006-2007 et en 2007-2008.

Le florilège 2005-2006 se trouve sur le site Internet du Ministère. Sa table des matières est constituée de treize rubriques sous lesquelles les projets sont décrits. Lorsqu'on clique sur une rubrique, des titres de projets apparaissent, ce qui permet d'en sélectionner un rapidement sans devoir lire tous les autres. Toutefois, cette présentation ne facilite pas la consultation de l'ensemble des projets parce qu'il faut retourner à la table des matières pour changer de rubrique. On a aussi relevé le fait que le florilège ne contient pas les coordonnées des responsables des projets, qui permettraient d'obtenir plus d'informations au besoin. Dans le chapitre 5, on a vu que la section concernant le florilège sur le site Internet du Ministère a été consultée par la moitié des responsables du plan d'action dans les commissions scolaires et par 27 % des directions d'école.

8.3 LES ACTIONS DE COMMUNICATION ET LES PARTENARIATS

L'objectif visé par la création de partenariats est de favoriser une synergie entre les différents acteurs du milieu scolaire et du milieu du livre afin de faire de la lecture une priorité.

La participation aux salons du livre

Le Plan d'action sur la lecture à l'école a été présenté dans quatorze salons du livre :

- en 2005-2006, dans les salons de Montréal, de Québec, de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Côte-Nord ;
- en 2006-2007, dans les salons de Rimouski, de Montréal, de Trois-Rivières et de Québec ;
- en 2007-2008, dans les salons de Rimouski, de Montréal, de Québec, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de l'Outaouais et de l'Estrie.

En 2007-2008, au cours du Salon du livre de Rimouski, environ 2 500 élèves ont participé à des ateliers préparés à leur intention. Une visioconférence a été organisée entre des jeunes présents au Salon et d'autres qui se trouvaient dans des écoles éloignées.

Les partenariats

Dans le cadre du Colloque national sur le livre et la lecture et des camps de lecture, des partenariats ont permis de faire la promotion de publications reliées à la lecture et à des événements culturels régionaux. Mentionnons à titre d'exemples l'association avec la bibliothèque nationale lors des camps de lecture par l'entremise du prêts de livres ; l'association avec des créateurs littéraires qui participent aux camps de lecture ; la promotion de périodiques culturels (*Entre les lignes*, *Lurelu*, *Lettres québécoises*, *Les Petits Débrouillards*, etc.) dans les camps de lecture ; la possibilité pour des organismes culturels de présenter leurs services aux campeurs de même que la possibilité offerte aux ministères, aux associations et aux regroupements culturels de faire connaître leurs services lors du Colloque national sur le livre et la lecture.

La promotion et la valorisation de la lecture

Constats

Les prix de reconnaissance

- Pour inculquer aux jeunes le goût de lire, deux prix de reconnaissance ont été créés. Le premier est destiné aux établissements scolaires qui mettent en place des mesures pour encourager la lecture, spécifiquement chez les garçons ; le deuxième s'adresse aux regroupements de jeunes qui réalisent des projets novateurs mettant la lecture en vedette.
- La mesure comporte un volet régional et un volet national. En mai 2006, 43 projets de regroupements de jeunes et 156 projets d'établissements d'enseignement ont été présentés dans le cadre de l'attribution des prix nationaux. Trois prix ont été décernés à des regroupements de jeunes et quatre, à des établissements d'enseignement. En mai 2007, 47 projets de regroupements de jeunes et 80 projets d'établissements d'enseignement ont été soumis. Quatre prix ont alors été attribués dans chaque catégorie. En mai 2008, 287 projets ont été présentés et 6 prix ont été décernés. Chaque année, une cinquantaine de prix régionaux sont décernés. Les prix de reconnaissance sont bien connus de plus de 80 % des responsables du plan d'action dans les commissions scolaires.

Le florilège

- Le florilège consiste en un recueil de projets qui vise à alimenter la réflexion des milieux scolaires pour favoriser le développement du plaisir et de l'habitude de lire. Les projets répertoriés sont tirés de ceux présentés dans le cadre de l'attribution des prix de reconnaissance nationaux. L'essentiel de chaque projet est brièvement décrit dans le recueil.

Les activités de communication et les partenariats

- Le Ministère a participé à quatorze salons du livre où il a présenté le Plan d'action sur la lecture à l'école et animé des ateliers destinés aux élèves. De plus, lors d'un de ces salons, il a permis la participation à distance d'élèves d'écoles éloignées.
- Des partenariats ont été établis avec la bibliothèque nationale, des créateurs littéraires et des organismes culturels, particulièrement dans le cadre des camps de lecture et des salons du livre.

9

LES RÉSULTATS DU PROGRAMME INTERNATIONAL
DE RECHERCHE EN LECTURE SCOLAIRE (PIRLS)

Le Programme international de recherche en lecture scolaire est un projet de l'Association internationale pour l'évaluation du rendement scolaire (AIE). Il touche les élèves de 10 ans, soit des élèves qui sont majoritairement inscrits à la 2^e année du 2^e cycle du primaire. Les responsables du PIRLS vérifient périodiquement l'évolution de leurs progrès en lecture. Le but est d'observer les tendances concernant le développement de la compétence en lecture chez les élèves des pays participants. En plus de cette évaluation, des renseignements sur divers éléments reliés à la lecture sont recueillis auprès des élèves, de leurs parents et des directions des écoles participantes. Deux enquêtes du PIRLS ont eu lieu en 2001 et en 2006 et une troisième sera menée en 2011.

Les résultats de ces enquêtes ne peuvent pas être utilisés pour évaluer les impacts du Plan d'action sur la lecture à l'école, puisque celui-ci a été annoncé en janvier 2005 et que plusieurs de ses mesures débutaient au moment où le PIRLS était mis en œuvre dans les écoles. Toutefois, plusieurs éléments peuvent être utiles pour donner des indications relatives à la poursuite de la deuxième phase du plan d'action. C'est pourquoi quelques résultats de ces enquêtes sont intégrés dans le présent rapport¹².

L'enquête présentée ici a eu lieu au Québec en avril et mai 2006 auprès d'un échantillon représentatif de 3 748 élèves issus de 113 classes du système scolaire francophone et 72 classes du système scolaire anglophone, pour un total de 185 écoles participantes. Les parents des élèves et les directions des écoles ont aussi été questionnés. À l'occasion, des données comparatives de l'enquête de 2001 ont été introduites.

Les données analysées portent principalement sur les renseignements recueillis auprès des élèves, présentés séparément pour les garçons et les filles lorsque cela s'avère pertinent : le plaisir de lire et ce qui l'influence, les genres de livres qui sont lus, ce dont l'élève dispose pour lire, les pratiques de lecture en classe, les travaux à faire à la maison et l'utilisation de l'ordinateur. Les renseignements donnés par les parents concernent les activités de lecture faites avec leur enfant, leur appréciation de l'école et leur intérêt personnel pour la lecture. On présente aussi la perception des directions d'école au sujet de l'importance de la lecture dans leur école.

12 QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, *Enquête internationale sur la lecture (PIRLS) chez les élèves de 10 ans*, Québec, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Direction de la sanction des études.

9.1 L'ÉLÈVE DE 10 ANS COMME LECTEUR OU LECTRICE

Le plaisir de lire

La notion de plaisir associée à la lecture est l'un des facteurs les plus importants dans la performance des jeunes à l'épreuve de lecture du PIRLS¹³. Près de la moitié des garçons (44 %) et plus de la moitié des filles (54 %) mentionnent lire pour le plaisir à l'extérieur de l'école chaque jour ou presque, tandis que le quart le font une ou deux fois par semaine. Par contre, 18 % des garçons et 10 % des filles disent ne jamais le faire ou presque. De 2001 à 2006, la proportion d'élèves qui lisent tous les jours pour le plaisir a augmenté autant chez les garçons que chez les filles et celle des élèves qui ne le font jamais a diminué.

Les élèves ont indiqué le nombre approximatif de livres qu'ils ont chez eux, ce qui permet d'établir une relation entre le nombre de livres présents à la maison et le plaisir de lire (tableau 34). On constate que le fait de lire fréquemment pour le plaisir varie en fonction de la quantité de livres présents à la maison. En ce qui concerne les foyers où ils sont les plus nombreux, plus de 60 % des élèves disent lire pour le plaisir chaque jour ou presque. Toutefois, la présence de livres à la maison n'est pas le seul facteur qui contribue à développer le plaisir de lire puisque, parmi les élèves qui n'ont pratiquement pas de livres à la maison (de 0 à 10), 31 % lisent quand même tous les jours pour le plaisir. Ces résultats suggèrent qu'un climat favorable à la lecture à la maison, indiqué ici par le nombre de livres, est un atout pour le développement du plaisir de lire.

La proportion de foyers qui se situent dans chaque catégorie relative au nombre de livres à la maison est présentée dans la dernière colonne du tableau 34. On constate qu'un peu plus du tiers des élèves ont 101 livres ou plus à la maison et une proportion presque identique, de 26 à 100 livres. Ces données ont été fournies par les élèves. Une question semblable posée aux parents a donné sensiblement les mêmes résultats.

Tableau 34

Fréquence de la lecture faite pour le plaisir selon le nombre de livres à la maison

Nombre de livres à la maison	Proportion des élèves pour chaque fréquence de lecture (%)				Proportion des maisons selon le nombre de livres (%)
	Chaque jour ou presque	Une ou deux fois par semaine	Une ou deux fois par mois	Jamais ou presque jamais	
De 0 à 10	30,9	23,1	17,4	28,6	10,2
De 10 à 25	39,2	31,0	14,2	15,6	20,3
De 26 à 100	48,6	26,5	12,9	11,9	34,3
De 101 à 200	60,1	23,4	10,1	6,4	19,6
200 ou plus	63,3	19,3	8,2	9,2	15,6

Source : Résultats obtenus par les élèves du Québec, enquête PIRLS 2006.

¹³ *Ibid.*, p. 22.

La perception de la lecture

Quelques énoncés sur lesquels les élèves devaient donner leur degré d'accord portaient sur ce qu'ils pensent de la lecture. De façon générale, les filles ont tendance à avoir une perception plus positive de la lecture que les garçons. C'est ainsi que 90 % des filles et 80 % des garçons mentionnent que cela leur ferait plaisir de recevoir un livre en cadeau. Environ les mêmes proportions des uns et des autres disent aimer lire. Dans les deux groupes, environ la moitié aiment parler de livres avec d'autres personnes. De plus, on note que 45 % des garçons lisent seulement s'ils y sont obligés, comparativement à 35 % des filles. Près du quart des garçons, soit 23 %, trouvent la lecture ennuyeuse comparativement à 15 % pour les filles. Là où 89 % des garçons et des filles se rejoignent est l'importance d'être capable de bien lire pour l'avenir.

Comment l'élève se juge en tant que lecteur ou lectrice

La grande majorité des garçons et des filles, soit 90 %, trouvent la lecture très facile et disent comprendre presque tout ce qu'ils lisent lorsqu'ils le font pour eux-mêmes. Par contre, la moitié des garçons et 46 % des filles estiment qu'ils ne lisent pas aussi bien que les autres élèves de la classe et le tiers trouvent qu'ils lisent plus lentement. Ces données montrent que la perception que les garçons et les filles ont d'eux-mêmes comme lecteurs ou lectrices est assez semblable dans les deux cas. Elles suggèrent aussi que ces élèves qui disent ne pas lire aussi bien que les autres et le faire plus lentement ne sont sans doute pas des lecteurs ou lectrices efficaces.

La fréquence de la lecture faite pour le plaisir varie dans le même sens que la perception qu'ont les élèves de leur compétence à lire (tableau 35). En effet, les élèves qui lisent chaque jour ou presque sont moins nombreux que ceux et celles qui le font moins fréquemment à considérer qu'ils ne lisent pas aussi bien que les autres (40 % contre plus de la moitié) ou à juger qu'ils lisent plus lentement que les autres (29 % contre plus de 36 %). Il semble donc que la lecture quotidienne faite pour le plaisir est un facteur déterminant de la perception qu'ont les élèves de leur compétence à lire.

Tableau 35

Fréquence de la lecture faite pour le plaisir et opinion des élèves sur leur compétence en lecture

Fréquence de la lecture faite pour le plaisir	Opinion des élèves	
	Je ne lis pas aussi bien que les autres élèves (%)	Je lis plus lentement que les autres élèves (%)
Chaque jour ou presque	40,4	28,5
Une ou deux fois par semaine	54,0	36,1
Une ou deux fois par mois	52,8	36,7
Jamais ou presque jamais	56,1	38,0

Source : Résultats obtenus par les élèves du Québec, enquête PIRLS 2006.

9.2 CE DONT L'ÉLÈVE DISPOSE POUR LIRE CHEZ LUI

Les deux tiers des garçons et un peu plus de filles, soit 70 %, empruntent des livres à la bibliothèque de l'école ou à la bibliothèque publique au moins une fois par semaine. La très grande majorité d'entre eux, soit 85 % des garçons et 90 % des filles, possèdent des livres à la maison. Cette information rejoint celle donnée par les parents, seulement 6 % d'entre eux disant qu'on peut trouver de 0 à 10 livres pour enfants à la maison.

Selon les élèves, 48 % des foyers reçoivent un journal quotidien. Toutefois, il existe un écart entre les garçons et les filles, les premiers étant 43 % à dire qu'on peut trouver un journal chez eux contre 52 % des filles.

9.3 LES PRATIQUES DE LECTURE EN CLASSE ET LES TRAVAUX À LA MAISON

Les pratiques de lecture en classe

On note très peu de différences entre les perceptions des garçons et celles des filles au regard des pratiques de lecture en classe, ce qui laisse entendre que le personnel enseignant utilise, de façon générale, les mêmes méthodes d'enseignement de la lecture auprès des garçons qu'auprès des filles de 10 ans.

Les trois quarts des élèves disent lire en classe chaque jour ou presque des livres qu'ils ont eux-mêmes choisis et le cinquième le font une ou deux fois par semaine. Environ 80 % lisent en silence chaque jour ou presque et environ 15 % le font une ou deux fois par semaine. La moitié des élèves mentionnent que l'enseignante ou l'enseignant lit à haute voix devant la classe chaque jour ou presque et le tiers, une ou deux fois par semaine. L'activité consistant à faire lire les élèves à voix haute devant toute la classe est beaucoup moins fréquente puisque environ la moitié disent ne jamais le faire ou presque et environ le quart, le faire une ou deux fois par mois.

Selon la perception des élèves, les méthodes utilisées par le personnel enseignant pour obtenir une rétroaction quotidienne sur ce qu'ils ont lu sont, par ordre d'importance, les suivantes : répondre par écrit à des questions sur ce qui a été lu (27 %), discuter avec d'autres élèves d'une lecture (15 %), écrire un texte sur une lecture (14 %), répondre à haute voix à des questions (13 %). Ces moyens sont surtout employés une ou deux fois par semaine.

Les devoirs de lecture à la maison

Environ la moitié des élèves disent avoir des lectures à faire à la maison tous les jours, 17 %, trois ou quatre fois par semaine et près du quart, une ou deux fois par semaine. Très peu d'élèves, soit environ 5 %, n'ont jamais de lectures à faire à la maison. Le temps consacré à ce type de devoir est d'une demi-heure ou moins pour environ 60 % des élèves et d'une demi-heure à une heure pour le quart d'entre eux.

La moitié des élèves, c'est-à-dire 49 % des garçons et 55 % des filles, reçoivent de l'aide de parents ou de grands-parents pour réaliser ces travaux de lecture. Environ le quart disent ne pas avoir besoin d'aide.

9.4 LE GENRE DE LECTURE DES ÉLÈVES

Les élèves ont indiqué la fréquence¹⁴ à laquelle ils lisaient des œuvres des catégories suivantes : bandes dessinées, récits ou romans, livres qui expliquent des choses (la vie d'un athlète, les animaux, un endroit visité, etc.), des revues. Il s'agit ici de lectures faites en dehors de l'école qui concernent donc autant la lecture pour le plaisir que les devoirs à faire à la maison.

Parmi toutes les lectures que les élèves¹⁵ font indépendamment de leur fréquence, 25 % sont des récits ou des romans, 23 %, des livres qui expliquent des choses, 20 %, des bandes dessinées et 19 %, des revues. Les genres littéraires que lisent les garçons et les filles ne sont pas identiques. Alors que les récits ou les romans et les livres qui expliquent des choses sont lus à peu près également par les uns et les autres, les bandes dessinées sont davantage lues par les garçons. Les revues intéressent toutefois davantage les filles (tableau 36).

Parmi les lectures faites tous les jours ou presque, les récits et les romans sont le genre littéraire lu par le plus grand nombre d'élèves, soit 45 %. Il intéresse cependant beaucoup plus les filles que les garçons, puisqu'elles sont 52 % à lire des livres de ce genre tous les jours contre 37 % des garçons. Les livres qui expliquent des choses sont, pour leur part, lus par un peu plus du quart des élèves et on ne note aucune différence entre les garçons et les filles. Les bandes dessinées viennent en troisième position comme genre littéraire lu chaque jour ou presque. Les garçons y sont beaucoup plus intéressés que les filles. Des revues sont lues fréquemment par un peu plus du cinquième des élèves, et ce, davantage par les filles que les garçons (tableau 37).

Dans la situation où la lecture est faite une ou deux fois par semaine, les genres littéraires sont assez équivalents entre eux et on n'observe aucune différence marquée entre les garçons et les filles (tableau 37).

Tableau 36

Répartition des lectures par genre littéraire, ensemble des élèves, garçons et filles

Genre littéraire	Lecture une fois par mois ou plus		
	Ensemble (%)	Garçons (%)	Filles (%)
Récits ou romans	25,0	24,3	25,7
Livres qui expliquent des choses	23,4	23,3	23,5
Bandes dessinées	20,6	22,9	18,5
Revue	18,7	16,0	21,3

Source : Résultats obtenus par les élèves du Québec, enquête PIRLS 2006.

14 Les fréquences de lecture sont les suivantes : chaque jour ou presque, une ou deux fois par semaine, une ou deux fois par mois, jamais ou presque jamais.

15 Les élèves qui ont indiqué ne lire jamais ou presque ont été exclus de ce calcul.

Tableau 37**Fréquence de la lecture des différents genres littéraires, ensemble des élèves, garçons et filles**

Genre littéraire	Élèves	Fréquence des lectures (%)			
		Chaque jour ou presque	Une ou deux fois par semaine	Une ou deux fois par mois	Jamais ou presque jamais
Récits ou romans	Ensemble	44,8	28,3	15,9	11,0
	Garçon	37,2	28,4	18,7	15,8
	Fille	52,4	28,3	13,1	6,3
Livres qui expliquent des choses	Ensemble	26,1	33,5	23,6	16,8
	Garçon	26,3	33,0	21,8	18,9
	Fille	25,9	34,1	25,3	14,7
Bandes dessinées	Ensemble	23,3	28,6	21,1	27,0
	Garçon	30,5	29,6	18,8	21,1
	Fille	16,1	27,6	23,4	32,8
Revue	Ensemble	20,7	24,4	21,7	33,2
	Garçon	13,7	20,3	21,9	44,1
	Fille	27,7	28,6	21,4	22,3

Source : Résultats obtenus par les élèves du Québec, enquête PIRLS 2006.

9.5 L'UTILISATION DE L'ORDINATEUR

En 2006, plus de 90 % des élèves disent avoir un ordinateur à la maison. Ils sont 77 % à l'utiliser chaque jour ou presque ou encore une ou deux fois par semaine. À l'école, la moitié des élèves utilisent un ordinateur une ou deux fois par semaine et le quart, une ou deux fois par mois. Moins de la moitié des élèves utilisent Internet chaque jour ou presque ou encore une ou deux fois par semaine. Sur Internet, les garçons cherchent de l'information sur les sports davantage que les filles; ces dernières sont toutefois plus nombreuses que les garçons à chercher de l'information sur la musique. Enfin, le clavardage intéresse plus les filles que les garçons.

9.6 LES PARENTS ET LA LECTURE

La lecture est une activité importante pour 97 % des parents qui ont répondu au questionnaire, 73 % disant aimer passer du temps libre à lire. D'ailleurs, la moitié mentionnent qu'ils lisent pour le plaisir chaque jour ou presque et près du tiers le font une ou deux fois par semaine.

Les activités accomplies par au moins 70 % des parents avec leur enfant chaque jour ou une ou deux fois par semaine sont les suivantes : discuter avec l'enfant de ses lectures en classe, écouter l'enfant lire à haute voix, parler avec l'enfant d'activités qu'il a faites, aider l'enfant dans ses lectures scolaires, parler avec l'enfant de ce qu'il lit. Dans l'ensemble, un plus grand nombre de répondants disent faire ces activités une ou deux fois par semaine que chaque jour ou presque, sauf celles qui consistent à parler avec l'enfant d'activités qu'il a faites et à l'aider dans ses devoirs de lecture.

Presque tous les parents considèrent que l'école réussit bien à aider leur enfant à s'améliorer en lecture.

9.7 L'IMPORTANCE DE LA LECTURE À L'ÉCOLE

Selon 89 % des directions d'école interrogées, au cours des deux premiers cycles du primaire, la lecture a une plus grande importance que d'autres domaines du programme d'études (par exemple, la mathématique ou les sciences). D'ailleurs, 89 % des écoles offrent des activités libres destinées à encourager les élèves à lire (clubs de lecture, concours, etc.), 62 % ont pris des initiatives à l'intention du personnel enseignant pour améliorer l'enseignement de la lecture et 46 % ont des lignes directrices visant à harmoniser l'enseignement de la lecture.

Les résultats au Programme international de recherche en lecture scolaire (PIRLS) Constats

- Dans l'ensemble, les élèves de 10 ans ont une perception positive de la lecture et de son importance pour l'avenir. Celle des filles l'est davantage que celle des garçons. Près de la moitié des garçons, soit 44 %, et plus de la moitié des filles, 54 %, mentionnent lire pour le plaisir à l'extérieur de l'école chaque jour ou presque. Le quart le font une ou deux fois par semaine. Par contre, 18 % des garçons et 10 % des filles disent ne jamais le faire ou presque.
- Presque tous les garçons et les filles de 10 ans trouvent la lecture très facile et, lorsqu'ils lisent pour eux-mêmes, disent comprendre presque tout. Par contre, la moitié des garçons et 46 % des filles estiment qu'ils ne lisent pas aussi bien que les autres élèves de la classe et le tiers des uns et des autres trouve qu'il lit plus lentement. La perception qu'ont les élèves de leur compétence à lire est en relation avec le fait de lire pour le plaisir chaque jour ou presque.
- En classe, les trois quarts des élèves disent lire chaque jour ou presque des livres qu'ils ont eux-mêmes choisis et le cinquième le font une ou deux fois par semaine. La plupart lisent en silence chaque jour ou presque.
- Les récits et les romans sont le genre littéraire lu le plus fréquemment, c'est-à-dire chaque jour ou presque, par près de la moitié des élèves de 10 ans. Il intéresse toutefois beaucoup plus les filles que les garçons. Les livres qui expliquent des choses sont lus fréquemment par un peu plus du quart des élèves et on ne note aucune différence entre les garçons et les filles. Les bandes dessinées viennent en troisième lieu comme genre littéraire lu chaque jour ou presque. Les garçons y sont beaucoup plus intéressés que les filles. Il est à noter que le plan d'action a permis d'améliorer la situation des bibliothèques scolaires au regard de ces types de livres. Des revues sont lues fréquemment par un peu plus du cinquième des élèves, et ce, davantage par les filles que par les garçons.
- Les activités qu'une grande majorité de parents font avec leur enfant chaque jour ou une ou deux fois par semaine sont les suivantes : discuter de ses lectures en classe, l'écouter lire à haute voix, parler d'activités qu'il a faites, l'aider dans ses devoirs de lecture et parler de ce qu'il lit.

**Les résultats au Programme international de recherche en lecture scolaire (PIRLS)
Constats (suite)****L'importance de la lecture à l'école et les devoirs de lecture**

- Dans la grande majorité des écoles sondées, soit 89 %, on attache une plus grande importance à la lecture au cours des deux premiers cycles du primaire qu'à d'autres domaines du programme d'études (par exemple, la mathématique ou les sciences). Des activités sont mises en œuvre pour encourager les élèves à lire et pour améliorer l'enseignement de la lecture.
- Environ la moitié des élèves de 10 ans disent avoir des lectures à faire à la maison tous les jours, près du cinquième, trois ou quatre fois par semaine et près du quart, une ou deux fois par semaine. Très peu d'élèves n'ont jamais de devoirs de lecture. Le temps que les élèves estiment consacrer à un devoir de lecture est d'une demi-heure ou moins pour environ 60 % d'entre eux et d'une demi-heure à une heure pour le quart.

10

L'APPRÉCIATION DU PLAN D'ACTION, LES FACTEURS QUI ONT INFLUENCÉ SA RÉALISATION ET LES ÉLÉMENTS À PRENDRE EN COMPTE POUR SA POURSUITE

10.1 L'APPRÉCIATION DU PLAN D'ACTION PAR LES DIVERS INTERVENANTS

La satisfaction à l'égard du plan d'action

La grande majorité des responsables du plan d'action dans les commissions scolaires, soit 80 %, en sont satisfaits ou très satisfaits. La proportion de directeurs d'école qui se disent satisfaits ou très satisfaits du plan d'action est semblable.

La sensibilisation à l'importance de la lecture

Les responsables du plan d'action dans les commissions scolaires et les directeurs d'école ont été invités à donner leur appréciation de l'impact du plan sur la sensibilisation à lecture sur une échelle de 1 à 10. Dans le cas des responsables du plan d'action, il s'agissait de la sensibilisation de l'équipe de gestion ; dans celui des directions d'école, de la sensibilisation de l'équipe-école. Les deux groupes ont la même appréciation de l'impact du plan. Environ la moitié jugent qu'il a eu un impact moyen, plus du tiers, un impact fort et un peu plus de 10 %, un impact faible (tableau 38).

Plusieurs commentaires ont porté sur le fait que la lecture était déjà une priorité dans leur milieu, soit que la commission scolaire l'avait inscrite dans son plan stratégique ou l'école, dans son plan de réussite. Le plan d'action a renforcé ce qui se faisait et confirmé l'importance de la lecture. La bibliothèque a acquis plus d'importance dans l'école. Il a aussi eu pour effet de sensibiliser les acteurs à l'importance de la lecture dans l'ensemble des activités éducatives, non seulement en ce qui concerne l'apprentissage de la langue d'enseignement.

Tableau 38

Appréciation de l'impact du plan d'action sur la sensibilisation à la lecture

Niveau d'appréciation	Répondants (%)	
	Responsables dans les commissions scolaires Sensibilisation de l'équipe de gestion	Directions d'école Sensibilisation de l'équipe-école
Impact faible (échelons 1, 2, 3)	13,7	11,8
Impact moyen (échelons 4, 5, 6, 7)	49,1	53,1
Impact fort (échelons 8, 9, 10)	37,2	35,1

Source : Questionnaires aux directions d'école et aux responsables du plan d'action dans les commissions scolaires, MELS 2008.

10.2 LES FACTEURS QUI ONT INFLUENCÉ LA RÉALISATION DU PLAN D'ACTION

10.2.1 LES FACTEURS FAVORABLES À LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION

L'équipe de coordination considère que les sommes allouées au plan d'action pour enrichir le fonds documentaire des bibliothèques et mettre en œuvre les autres mesures ont démontré l'engagement du Ministère et de l'importance qu'il accorde à la lecture. Le fait que les écoles aient eu à s'impliquer dans l'achat de ces ressources a mis en évidence de façon concrète l'importance de la lecture chez les jeunes.

La mise en place au palier central d'une équipe responsable de la réalisation du plan d'action et le fait qu'une personne soit porteuse du dossier dans chaque direction régionale ont contribué de manière significative à sa réalisation. La collaboration de la Direction des communications a aussi été un élément favorable à sa mise en œuvre.

Plusieurs responsables régionaux ont mentionné comme facteur favorable l'importance déjà accordée à la lecture dans leur région. Dans certains cas, des réflexions préalables avaient eu lieu dans le cadre des plans de réussite ou du plan stratégique de la commission scolaire. Ailleurs, des actions étaient déjà en cours ou un comité se penchait sur la question de la lecture.

L'adaptation aux situations régionales qui a été possible lors des salons du livre et dans l'assouplissement des règles pour l'octroi des prix de reconnaissance a aussi été un élément favorable.

Finalement, les responsables régionaux qui ont mis en place un comité régional de lecture ont constaté que celui-ci avait contribué à la réalisation du plan d'action.

10.2.2 LES DIFFICULTÉS ÉPROUVÉES

L'équipe de coordination et les responsables régionaux ont relevé certaines difficultés qui ont été éprouvées au cours de la mise en œuvre du plan d'action.

La première concerne le nombre de plans d'action ou d'interventions ministérielles qui touchent le domaine de la lecture et que les écoles doivent prendre en compte. On constate une impression de surcharge. On ne sait pas si toutes les interventions sont d'égale importance et on se demande s'il faut accorder la priorité à l'une ou à l'autre. De l'avis des responsables régionaux, le milieu scolaire témoigne également d'une importante impression de surcharge. Plusieurs souhaitent qu'un tableau d'ensemble soit élaboré, ce qui permettrait aux milieux scolaires de faire des liens entre les diverses interventions.

D'autre part, le manque de matériel imprimé est un obstacle à la connaissance du plan d'action. À l'exception des conseillers et conseillères pédagogiques et des responsables dans les commissions scolaires, il semble que les acteurs du milieu scolaire, particulièrement les directions d'école et le personnel enseignant, consultent peu le site Internet du Ministère. Pour bien faire connaître les mesures du plan d'action et les documents de soutien qui lui sont liés, l'équipe de coordination et plusieurs responsables régionaux estiment que des documents papier devraient être disponibles dans les écoles. On a aussi souligné que le site Internet est difficile à consulter.

La modification de la règle budgétaire concernant l'acquisition des ressources en 2007-2008 pour en faire une allocation supplémentaire a été perçue dans certaines régions comme un message selon lequel le Ministère n'accordait plus la même priorité à la lecture. Cela peut inciter des commissions scolaires à ne pas investir toute leur part dans l'achat des ressources ou, comme il s'agit d'une allocation supplémentaire, à ne pas la consacrer totalement aux mesures du plan d'action.

Dans le milieu anglophone, de nombreuses initiatives sont réalisées autour de la lecture, sous l'angle de la littératie. Elles ont lieu en marge du plan d'action parce que les milieux scolaires ne se reconnaissent pas dans celui-ci. On considère qu'il faut l'adapter à la culture du milieu. Une autre difficulté observée est qu'un nombre important d'élèves fréquentent des classes d'immersion où une bonne partie des activités scolaires se déroulent en français. On n'a pas encore déterminé la manière de tenir compte des besoins de ce type d'élèves en ce qui concerne les ressources littéraires et documentaires.

L'importance du renouvellement du personnel dans les commissions scolaires depuis le début de l'application du plan d'action a été soulevée : changement de personnes responsables du dossier, nouveaux conseillers et conseillères pédagogiques, nouvelles directions d'école. Les responsables régionaux doivent informer à nouveau, offrir du soutien que l'on ne pensait plus nécessaire. En somme, le renouvellement du personnel a une incidence sur l'application du plan d'action, notamment chez les responsables régionaux, qui s'occupent chacun d'un grand nombre de dossiers.

10.3 LES ÉLÉMENTS À PRENDRE EN COMPTE POUR LA POURSUITE DU PLAN D'ACTION

Les responsables du plan d'action dans les commissions scolaires et les directions d'école ont été invités à indiquer les trois domaines où le soutien du Ministère semble le plus nécessaire pour la prochaine phase du plan. Du cumul des mentions de chaque groupe que l'on trouve au tableau 39 se dégagent les constats suivants :

- Les deux groupes privilégient la formation du personnel enseignant, notamment pour ce qui est des stratégies pédagogiques propres à améliorer, dans toutes les disciplines, la compétence des élèves à lire et à utiliser efficacement les ressources littéraires et documentaires.
- Un meilleur accompagnement de l'équipe-école dans l'élaboration de projets visant à promouvoir la lecture et le livre fait aussi partie des domaines les plus fréquemment mentionnés par les deux groupes.
- L'animation des bibliothèques est un autre élément important mentionné par les deux groupes de répondants.
- L'achat des ressources littéraires et documentaires est le domaine d'intervention ministérielle mentionné le plus souvent par les directions d'école.
- L'embauche de personnel spécialisé en bibliothéconomie est un aspect mentionné par les deux groupes de répondants, mais dans une proportion légèrement supérieure par les directions d'école.
- Le perfectionnement du personnel spécialisé de la bibliothèque est également un domaine important chez les responsables des commissions scolaires. Il est toutefois moins important chez les directions d'école.

Tableau 39**Domaines où le soutien du Ministère est le plus nécessaire**

Domaines où le soutien du Ministère est nécessaire	Proportion des mentions que recueille chaque domaine (%)	
	Responsables dans les commissions scolaires	Directions d'école
Formation du personnel enseignant (stratégies pédagogiques permettant d'améliorer la compétence des élèves à lire)	21,9	16,2
Meilleur accompagnement des équipes-écoles pour des projets de promotion de la lecture	16,4	15,2
Animation des bibliothèques	15,7	16,9
Achat de ressources littéraires et documentaires	13,0	19,1
Perfectionnement du personnel spécialisé de la bibliothèque	13,0	4,0
Embauche de personnel spécialisé en bibliothéconomie	12,3	14,0
Aménagement et organisation des bibliothèques	3,4	9,4
Mise sur pied de partenariats avec des bibliothèques publiques ou d'autres établissements voués à la promotion de la lecture	2,0	2,5
Informatisation des bibliothèques (responsables uniquement)	2,0	-
Mise en place à l'échelle de la commission scolaire d'un réseau de bibliothèques pour partager les ressources (directions d'école uniquement)	-	2,7
Total des mentions	100	100

Source : Questionnaires aux directions d'école et aux responsables du plan d'action dans les commissions scolaires, MELS 2008.

Les deux groupes qui ont participé aux sondages ont été aussi invités à donner des commentaires sur les sujets abordés dans les questionnaires. Ces commentaires, qui ont porté principalement sur des améliorations à apporter au plan d'action, avaient déjà été formulés dans plusieurs cas. Ils ont été classés sous les rubriques suivantes :

- Les actions ministérielles qui concernent la lecture. Une vision d'ensemble permettrait d'établir des liens avec les mesures ministérielles suivantes : *Agir autrement*, *Et toi, que lis-tu ?* Programme d'aide à l'éveil à la lecture et à l'écriture dans les milieux défavorisés, programme *La Culture à l'école*, Réseau pour le développement des compétences pour l'intégration des technologies (RECIT), Plan d'action pour l'amélioration du français à l'enseignement primaire et secondaire. On aimerait aussi disposer d'une version intégrée du plan d'action.
- Le soutien au personnel enseignant. Ce soutien pourrait requérir un personnel qui accompagnerait les enseignants et enseignantes dans leurs démarches d'amélioration des stratégies de lecture. Les camps de lecture sont importants, mais ils ne rejoignent pas un nombre suffisant de personnes. Il faut donc trouver le moyen d'en rejoindre davantage et d'axer le soutien sur les stratégies de lecture.

- Les clientèles à rejoindre. On relève que les élèves de l'éducation des adultes et ceux de la formation professionnelle gagneraient à être visés plus directement par des interventions du plan d'action. On souligne aussi que les parents ont été peu touchés.
- Des besoins qui reviennent de façon récurrente : personnel spécialisé pour les bibliothèques, aide aux nouvelles directions d'école, soutien financier qui permettrait de continuer à investir dans l'achat de ressources.

L'appréciation du plan d'action, les facteurs qui ont influencé sa réalisation et les éléments à prendre en compte pour sa poursuite

Constats

L'appréciation du plan d'action

- Dans l'ensemble, les responsables du plan d'action dans les commissions scolaires ainsi que les directions d'école se sont dits satisfaits de celui-ci. Les responsables ont fait des commentaires positifs quant à son impact sur la sensibilisation de l'équipe de gestion à l'importance de la lecture. La sensibilisation de l'équipe-école à cet égard a aussi été jugée positive par les directions d'école. De plus, le plan d'action a renforcé ce qui se faisait et il a confirmé l'importance de la lecture dans l'ensemble des activités éducatives.

Les facteurs qui ont influencé la réalisation du plan d'action

- Plusieurs facteurs ont été favorables à la réalisation du plan d'action : l'engagement du Ministère au regard de l'importance de la lecture par des sommes importantes accordées à la réalisation du plan ; l'implication des écoles dans l'achat des ressources littéraires et documentaires. En ce qui concerne la gestion du plan, la mise en place d'une équipe de coordination au palier central et la présence d'une personne porteuse du dossier dans chaque direction régionale a été un élément positif. L'importance déjà accordée à la lecture dans certaines régions et la présence d'un comité régional regroupant les commissions scolaires ont aussi favorisé la réalisation du plan.
- Les difficultés éprouvées sont de diverses natures : le nombre de plans d'action ou d'interventions ministérielles qui touchent le domaine de la lecture ; l'accès aux documents d'information sur Internet qui est peu utilisé par le personnel des écoles ; dans certaines régions, la perception selon laquelle le Ministère accorde une priorité moindre à la lecture parce qu'il a transformé l'allocation spécifique en allocation supplémentaire ; le peu de correspondance du plan d'action avec la culture du milieu scolaire anglophone ; l'importance du renouvellement du personnel dans les commissions scolaires.

Les éléments à prendre en compte pour la poursuite du plan d'action

- Les responsables des commissions scolaires et les directions d'école ont relevé des besoins que le Ministère devrait aider à combler : la formation du personnel enseignant et un meilleur accompagnement de l'équipe-école pour des projets de promotion de la lecture, l'animation des bibliothèques, la poursuite de l'achat des ressources littéraires et documentaires, l'embauche de personnel spécialisé pour les bibliothèques.

CONCLUSION

Les informations présentées tout au long de ce rapport d'évaluation du Plan d'action sur la lecture à l'école fournissent les éléments pour répondre aux cinq principales questions d'évaluation. De plus, elles permettent d'apprécier l'orientation générale de ce plan d'action. Rappelons que cette orientation est de contribuer à former des lecteurs qui prennent plaisir à lire et ont recours régulièrement à la lecture de façon efficace. Une attention particulière a aussi été portée aux garçons. Les données recueillies en 2006 par le PIRLS confirment le choix de cette orientation. En effet, interrogés dans le cadre de cette enquête, des élèves de 10 ans qui lisent fréquemment pour le plaisir ont dit se percevoir comme des lecteurs et des lectrices plus efficaces que ceux qui lisent peu. De plus, on a pu observer que les garçons sont davantage touchés que les filles par un moins grand intérêt pour la lecture.

La connaissance du plan d'action par les personnes impliquées dans sa mise en œuvre

Pour faire connaître le plan d'action, le Ministère a distribué 4 000 dépliants dans les milieux scolaires, placé plusieurs documents sur son site Internet et fait une tournée de promotion dans toutes les régions du Québec à laquelle ont participé un peu plus de 300 personnes.

La consultation du site Internet ministériel portant sur le plan d'action et ses diverses mesures a été assez fréquente de la part des responsables du plan dans les commissions scolaires, ce qui n'est pas le cas des directions d'école.

Les mesures du plan d'action sont assez bien connues, mais de l'avis de l'équipe de coordination et des responsables régionaux elles ne sont pas perçues comme faisant partie d'un plan d'ensemble. La mesure la plus connue est celle qui est liée à l'acquisition des ressources documentaires et littéraires suivie des camps de lecture et des prix de reconnaissance.

La consultation du site Internet du Ministère portant sur le plan d'action et sur les documents de soutien a été assez fréquente chez les responsables du plan dans les commissions scolaires. Par contre, les directions d'école ont peu consulté le site Internet du Ministère et les documents sur les mesures du plan d'action.

L'implantation du plan d'action selon les modalités prévues lors de son adoption

Les mesures qui avaient été prévues lors de l'adoption du plan d'action ont toutes été mises en œuvre. L'allocation budgétaire relative à l'acquisition des ressources littéraires et documentaires a débuté au cours de l'année scolaire 2004-2005. Les camps de lecture ont eu lieu dès l'été 2005. L'attribution de prix de reconnaissance a, pour sa part, commencé en mai 2006 et le Colloque national sur le livre et la lecture a été tenu en avril 2006. La participation à des salons du livre a eu lieu chaque année depuis 2005-2006. Un premier florilège de projets a été élaboré et un réseau de ressources est disponible ainsi que des documents de soutien pour la gestion des bibliothèques et l'acquisition des ressources littéraires et documentaires.

Les résultats obtenus

L'amélioration de l'accès à des ressources littéraires et documentaires variées a été réalisée grâce à un montant de 60 millions de dollars investi dans l'achat des ressources par le Ministère et les commissions scolaires, dans des proportions de deux tiers et un tiers.

Le choix des ressources a été fait en fonction de nombreux critères, dont les goûts et les champs d'intérêt des garçons, un critère retenu par une grande majorité des milieux scolaires. Cette visée du plan d'action a donc été prise en considération. L'amélioration des bibliothèques des écoles a été importante pour ce qui est des albums et romans jeunesse, des livres de type documentaire, des ouvrages de référence autres que les dictionnaires, des ouvrages d'auteurs québécois et des revues, magazines et périodiques. On note une certaine amélioration en ce qui concerne les documents électroniques, mais elle a été faible. L'arrivée des nouvelles ressources a été l'occasion de faire l'inventaire et l'élégage dans les bibliothèques.

Les sommes qui avaient été prévues pour l'achat des ressources ont été presque toutes utilisées, puisque les dépenses réalisées représentent 96,1 % des dépenses prévues. Toutefois, cette donnée d'ensemble ne reflète pas la réalité de plusieurs commissions scolaires, certaines ayant consacré plus que leur part prévue à l'achat des ressources, d'autres moins, dans certains cas moins de 20 %.

Le Ministère a intégré à son site Internet des documents visant à soutenir la gestion des bibliothèques et l'acquisition des ressources. Cependant, ces documents ont été davantage consultés par les responsables du plan d'action dans les commissions scolaires que par les directions d'école.

Le soutien au réseau scolaire permettant aux membres de l'équipe-école d'adopter des stratégies pédagogiques efficaces prévoyait trois mesures qui ont été réalisées. Le Colloque national sur le livre et la lecture a réuni plus de 800 personnes. Les camps de lecture tenus chaque été ont reçu 585 personnes, principalement des enseignants et enseignantes. De l'avis des participants et participantes à ces deux mesures, elles ont eu des retombées intéressantes dans leurs milieux respectifs.

La troisième mesure, soit le réseau de ressources, consiste en un outil de recherche qui regroupe les coordonnées et une brève description des organismes privés et publics québécois qui offrent des services concernant la lecture chez les jeunes. Ce réseau a été mis à la disposition des milieux scolaires sur le site Internet du Ministère. Il a été consulté par près des deux tiers des responsables du plan d'action dans les commissions scolaires, mais par seulement le cinquième des directions d'école. On ne sait pas si des milieux scolaires y ont recouru pour réaliser des activités concernant la lecture.

En plus de ces trois mesures de soutien au milieu scolaire, l'équipe de coordination du plan d'action et les responsables régionaux ont fait beaucoup d'interventions qui ont donné lieu à bon nombre de projets dans les régions.

La promotion et la valorisation de la lecture comportaient trois mesures qui ont été réalisées. Des prix de reconnaissance nationaux pour des projets d'écoles visant à encourager la lecture chez les élèves ou faisant la promotion de la lecture dans leur milieu ont été décernés chaque année. Le nombre de projets présentés a été de 199 en 2006, de 127 en 2007 et de 287 en 2008. Cette croissance importante du nombre de projets est attribuable au fait que les deux catégories prévues au début ont été fusionnées et les critères de choix, simplifiés.

Le florilège est un recueil de 49 projets présentés par les commissions scolaires aux directions régionales pour l'attribution de prix de reconnaissance nationaux. Ces projets ont été analysés et répartis en treize catégories. L'essentiel de chaque projet est brièvement décrit dans le recueil. Le florilège vise à alimenter la réflexion des milieux scolaires pour favoriser le développement du plaisir et de l'habitude de lire. Il a été placé sur le site Internet du Ministère. Ce site a été consulté par la moitié des responsables du plan d'action dans les commissions scolaires et par un peu plus du quart des directions d'école.

Des activités de communication ont été réalisées, dont la plus importante a été la participation du Ministère à quatorze salons du livre pour faire la promotion du plan d'action et de la lecture. En plus de rejoindre les participants aux divers salons et les visiteurs, on a fait participer, dans l'un des salons, 2 500 élèves à des ateliers et rejoint à distance des élèves d'écoles éloignées.

L'atteinte des groupes visés

L'impact du plan d'action sur le développement de stratégies pédagogiques au regard de la lecture est considéré comme minimal par l'équipe de coordination parce qu'il dépend surtout de la participation aux camps de lecture. Comme ces camps ne peuvent toucher un grand nombre de personnes, cette mesure n'est pas suffisante pour rejoindre beaucoup d'enseignants et d'enseignantes. Des suggestions ont d'ailleurs été faites pour remédier à cette situation.

On a souligné la faiblesse du volet de la sensibilisation des parents à la lecture. Un document portant sur des sites d'intérêt pour les parents et les jeunes a été placé sur le site Internet du Ministère, mais on ne connaît pas sa fréquence de consultation. De leur côté, les responsables du plan d'action dans les commissions scolaires ont très peu ciblé les conseils d'établissement et les parents lors des activités visant à faire connaître le plan d'action. On estime que les salons du livre ont permis d'en rejoindre un certain nombre. Il importe de rappeler que, selon les données du PIRLS, le fait de lire fréquemment pour le plaisir est en relation avec un climat favorable à la lecture à la maison, d'où l'importance de ce groupe cible.

Les éléments à prendre en compte pour la poursuite du plan d'action

La formation du personnel enseignant, notamment pour ce qui est des stratégies pédagogiques propres à améliorer la compétence des élèves à lire et à utiliser efficacement des ressources documentaires, est un élément mentionné souvent par tous les intervenants. Il a été suivi d'un meilleur accompagnement de l'équipe-école pour la création de projets visant à promouvoir la lecture et le livre.

L'achat des ressources littéraires et documentaires est encore jugé nécessaire par les directions d'école. Aussi, l'embauche de personnel spécialisé en bibliothéconomie a été souligné par les directions d'école et par les personnes interrogées dans les commissions scolaires.

Constat général

L'évaluation du Plan d'action sur la lecture à l'école montre que ce plan, tel qu'il a été présenté lors de son lancement, a été réalisé adéquatement. De plus, les données recueillies en 2006 par le PIRLS confirment le choix de l'orientation du plan d'action qui est de contribuer à former des lecteurs qui prennent plaisir à lire et ont recours régulièrement à la lecture de façon efficace. En effet, interrogés dans le cadre de cette enquête, des élèves de 10 ans qui lisent fréquemment pour le plaisir ont dit se percevoir comme des lecteurs et des lectrices plus efficaces que ceux qui lisent peu.

L'amélioration des ressources littéraires et documentaires a été notable et l'on souhaite que l'action entreprise se prolonge. Les stratégies de soutien mises en avant ont eu, dans bien des milieux scolaires, des retombées qui concernent la sensibilisation à l'importance de la lecture et la pédagogie, mais elles n'ont pas rejoint directement un très grand nombre d'enseignants et d'enseignantes. L'adoption de stratégies pédagogiques efficaces est une entreprise qui demande du temps, du soutien et de l'accompagnement, ce qui est souhaité par les personnes intervenant dans la mise en œuvre du plan d'action dans les écoles, les commissions scolaires et au Ministère.

ANNEXE

1

MEMBRES DU COMITÉ D'ÉVALUATION

Diane Charest	Chef du Service de la recherche et de l'évaluation
Joanne Munn	Conseillère en évaluation
Lise Ouellet Responsable du programme de français, langue d'enseignement, MELS	Responsable du Plan d'action sur la lecture à l'école
Chantal Guérin Chargée de dossier et de ressources documentaires et littéraires, MELS	Membre de l'équipe de coordination du Plan d'action sur la lecture à l'école
Catherine Geoffrion Direction régionale du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Représentante des directions régionales
Josée Grégoire École de la Commission scolaire des Hautes-Rivières	Bibliothécaire scolaire
Ginette Vincent Coordonnatrice des ressources éducatives, Commission scolaire Marie-Victorin	Responsable du plan d'action dans une commission scolaire
Vickie Thibault Directrice de l'école Sainte-Odile, Commission scolaire de la Capitale Membre de l'Association québécoise du personnel de direction des écoles (AQPDE)	Directions d'établissement
Michèle Méthot Directrice de l'école primaire Sainte-Rosalie, Commission scolaire de Saint-Hyacinthe Membre de la Fédération québécoise des directions d'établissement d'enseignement (FQDE)	
Hélène Désilets Directrice, Commission scolaire de Montréal Membre de l'Association montréalaise des directions d'établissement scolaire (AMDES)	

Serge Baillargeon	Fédération des commissions scolaires
Stéphan Lenoir Association québécoise des enseignantes et des enseignants du primaire (AQEP)	Personnel enseignant (primaire et secondaire)
Filomène Croce Conseil pédagogique interdisciplinaire du Québec (CPIQ)	Regroupement de 30 associations professionnelles d'enseignantes et d'enseignants du Québec

ANNEXE

2 MEMBRES DU COMITÉ-CONSEIL

Partenaires interministériels

Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine
Ministère des Affaires municipales et des Régions

Partenaires du réseau de l'éducation

Fédération des commissions scolaires du Québec
Association des commissions scolaires anglophones du Québec
Fédération des comités de parents du Québec

Partenaires du milieu de la culture

Union des écrivaines et des écrivains québécois
Association nationale des éditeurs de livres du Québec
Corporation Montréal, capitale nationale du livre
Coalition en faveur des bibliothécaires scolaires du Québec

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Sous-ministre adjoint à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire et secondaire
Direction générale de la formation des jeunes
Direction du matériel didactique, Secteur de la formation professionnelle et technique
et de la formation continue, Direction générale des régions
Responsable de la coordination du plan d'action
Secrétaire du comité, membre du comité de coordination du plan d'action

ANNEXE

3

MEMBRES DE LA TABLE DE TRAVAIL SUR LES BIBLIOTHÈQUES SCOLAIRES

Ministère de l'Éducation

Chantal Guérin

Direction des ressources didactiques

Michel Clément

Direction générale de la formation des jeunes

Martine Simard

Chargée de projet, Direction générale de la formation des jeunes

Associations ou regroupements

Alain Roberge

Directeur, Collège Brébeuf

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

Marie-Christine Savoie

Spécialiste en moyens techniques d'enseignement

Association pour la promotion des services documentaires scolaires (APSDS)

Johanne Belley

Directrice, Réseau Biblio du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Joanne Corbin

Représentante, Fédération des comités de parents du Québec

Jocelyne Dion

Bibliothécaire, Corporation des bibliothécaires du Québec

Martine Lacasse

Responsable du service jeunesse-famille, Bibliothèque de Québec

Réseau de l'éducation

Louis Côté, Directeur
Direction régionale du Saguenay-Lac-St-Jean

Madame Danielle Descôteaux
École primaire Notre-Dame de la Garde

Richard Migneault, Directeur
École secondaire Frenette

Julie Grisé, Conseillère pédagogique
Commission scolaire des Chênes

France Lapierre, Conseillère pédagogique,
Commission scolaire de la Rivière-du-Nord

Richard Couture, Technicien en documentation
Commission scolaire des Premières Seigneuries
Centre de ressources pédagogiques multimédia

Line Arsenault, Technicienne en documentation
Commission scolaire des Découvreurs
Services éducatifs

Lise Darche, Enseignante
École des Cardinaux

ANNEXE

4 MÉTHODOLOGIE DES SONDAGES

Deux sondages ont été conduits auprès des responsables du plan d'action dans les commissions scolaires et des directions d'école. Ils ont été administrés en ligne en avril et mai 2008 après un prétest effectué auprès de responsables du plan dans les commissions scolaires et de directions d'école.

1 QUESTIONNAIRES

Les questionnaires sont composés de questions fermées qui, dans quelques cas, permettent de formuler des commentaires.

Les deux questionnaires ont le même contenu, adapté à la situation de chaque catégorie de répondants. Ils comportent cinq sections : les caractéristiques du répondant ou de la répondante, la connaissance et la diffusion du plan d'action, l'organisation des bibliothèques, l'acquisition des ressources littéraires et documentaires et les besoins à combler.

2 LES POPULATIONS CIBLES

Deux populations sont ciblées :

- Toutes les commissions scolaires ont été invitées à remplir le questionnaire destiné au responsable du plan d'action, à l'exception des commissions scolaires Crie, Kativik et du Littoral.
- Les directions d'écoles primaires et secondaires publiques du Québec pour l'année scolaire 2007-2008. Les centres de formation professionnelle et les centres d'éducation des adultes, de même que les écoles privées, ne font pas partie de la population à l'étude. Les écoles de la Commission scolaire Crie, de la Commission scolaire Kativik et de la Commission scolaire du Littoral ont aussi été exclues, car ces commissions scolaires sont à statut particulier.

3 CONSTITUTION DE L'ÉCHANTILLON DES DIRECTIONS D'ÉCOLE

Les écoles ont été stratifiées selon la langue d'enseignement (anglais, français), l'ordre d'enseignement (primaire, primaire et secondaire, secondaire) et la taille (petite, moyenne, grande)¹⁶.

Pour les écoles primaires et les écoles offrant à la fois l'enseignement primaire et secondaire, la taille a été définie comme suit :

- Petite école : moins de 200 élèves
- Moyenne école : entre 200 et 299 élèves
- Grande école : 300 élèves ou plus

Au secondaire, la taille des écoles a été définie comme suit :

- Petite école : moins de 500 élèves
- Moyenne école : entre 500 et 999 élèves
- Grande école : 1000 élèves ou plus

La taille de l'échantillon a été établie à 1 000 écoles. En supposant un taux de réponse de 50 %, cette taille d'échantillon permet d'obtenir des estimations précises à plus ou moins 12 % dans chaque strate et des estimations globales précises à plus ou moins 3,8 % pour un niveau de confiance de 95 %. La sélection de l'échantillon a été faite proportionnellement au nombre d'écoles dans chacune des régions administratives.

16 La liste des écoles provient du système Gestion du dossier unique sur les organismes (GDUNO) du MELS. Les données sur l'effectif scolaire proviennent du fichier Déclaration des clientèles scolaires (DCS) de février 2008.

Voici la répartition de la population et de l'échantillon dans chacune des strates :

Langue d'enseignement	Ordre d'enseignement	Taille de l'école	Nombre d'écoles	Taille de l'échantillon
Anglais	Primaire	Petite	56	56
		Moyenne	54	54
		Grande	53	53
	Primaire et secondaire	Petite	19	19
		Moyenne	4	4
		Grande	5	5
	Secondaire	Petite	24	24
		Moyenne	25	25
		Grande	14	14
Français	Primaire	Petite	407	121
		Moyenne	445	124
		Grande	480	124
	Primaire et secondaire	Petite	50	50
		Moyenne	20	20
		Grande	31	31
	Secondaire	Petite	94	84
		Moyenne	109	92
		Grande	142	100
Total			2 032	1 000

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2008.

4 LES TAUX DE RÉPONSE

Le taux de réponse des responsables du plan d'action dans les 69 commissions scolaires a été de 75 %. Le taux de réponse des directions d'école a été de 47 %. Le taux de réponse des directions d'école a été de 43 % dans les petits établissements, de 46 % dans les moyens et de 52 % dans les grands.

www.mels.gouv.qc.ca